

# STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

## TRANSFORMATION STRUCTURELLE ET DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

### MANAGEMENT DU CHANGEMENT

De l'économie artificielle du pouvoir de la finance, à  
L'économie naturelle de la puissance de la connaissance.

### THE CHANGE MANAGEMENT PLAN

**Restauration de l'Individu, Structuration Communautaire et  
Modèle Collectif d'Entreprises, les grandes mutations vers  
LE LIBÉRALISME COMMUNAUTAIRE**

**L'ENTREPREUNARIAT COLLECTIF !  
L'OUTIL IDEAL DE DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL**





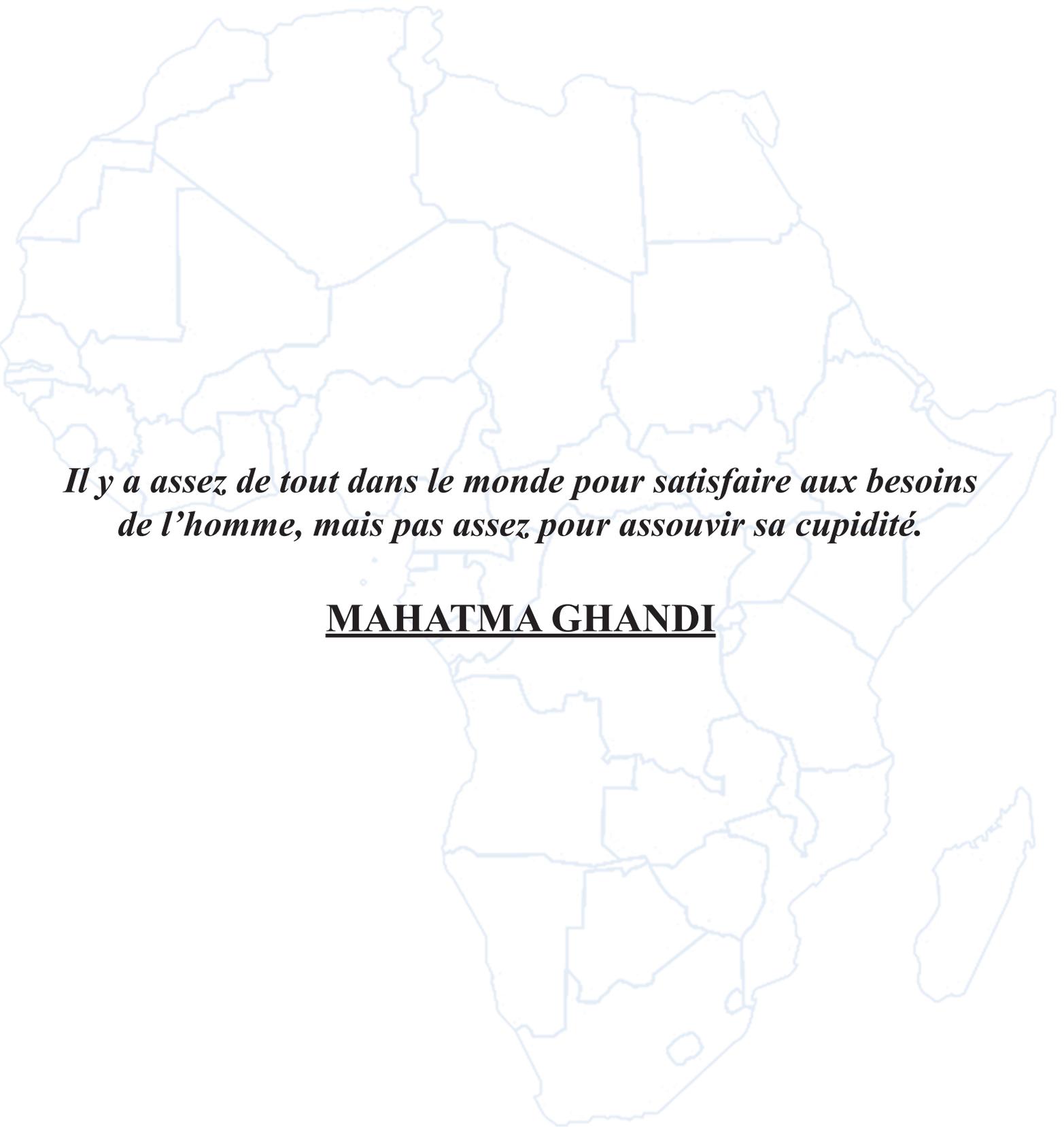
# **Un MODÈLE sûr pour bâtir une COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE SOLIDE suivant la théorie de B. Linder**

**VALIDÉ PAR LE COMITÉ SCIENTIFIQUE DU CENTRE D'ÉTUDES ET DE  
RECHERCHE EN MANAGEMENT ET ÉCONOMIE DE L'UNIVERSITÉ DE  
DSCHANG AU CAMEROUN**

## **Cas de la Commune de BAHAM au Cameroun**

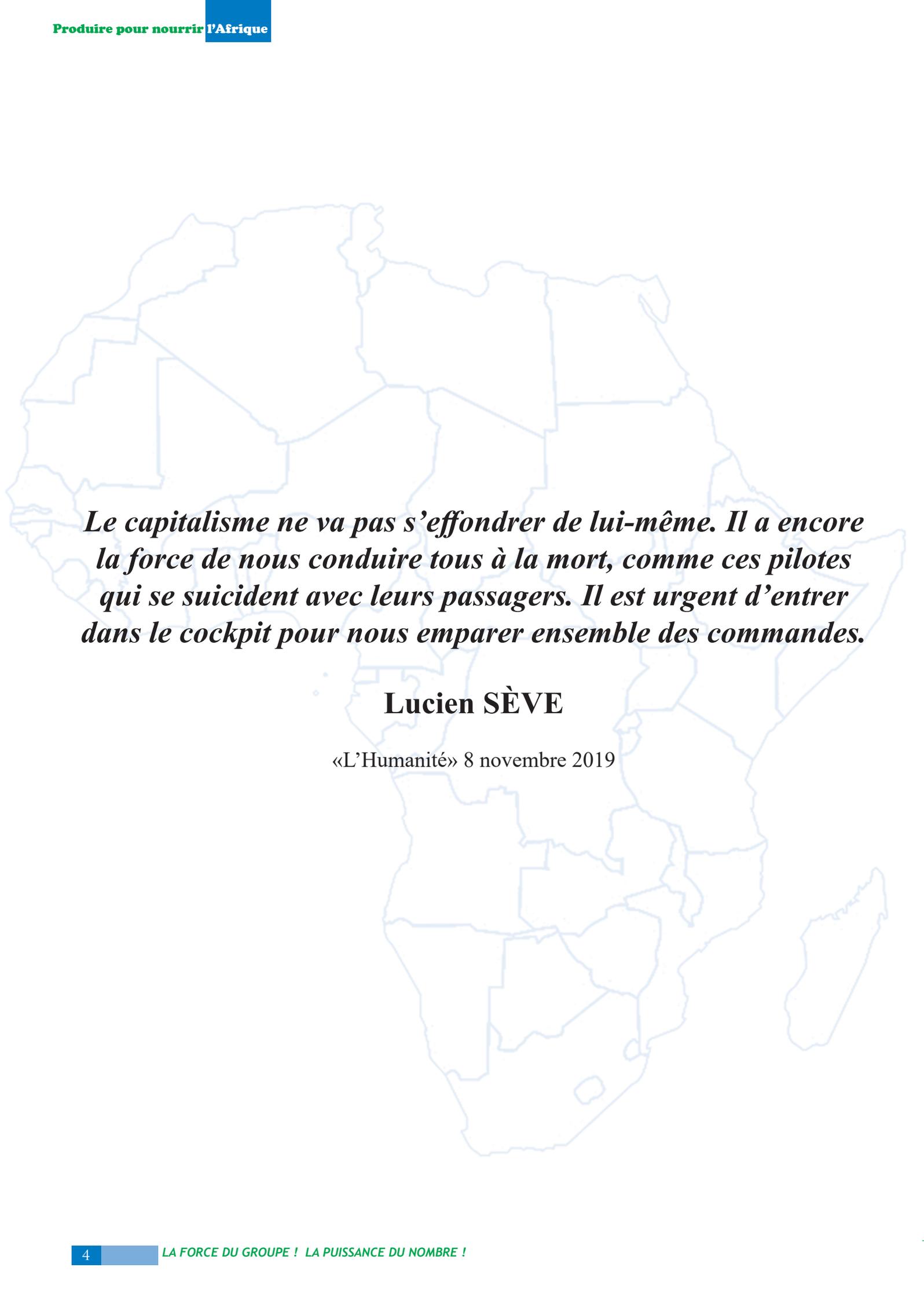
## **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A**

**Pour un HUMANISME DÉPOUILLÉ,  
Concilier l'intérêt individuel et l'intérêt collectif  
pour restaurer le paradis sur la planète.**



*Il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme, mais pas assez pour assouvir sa cupidité.*

**MAHATMA GHANDI**



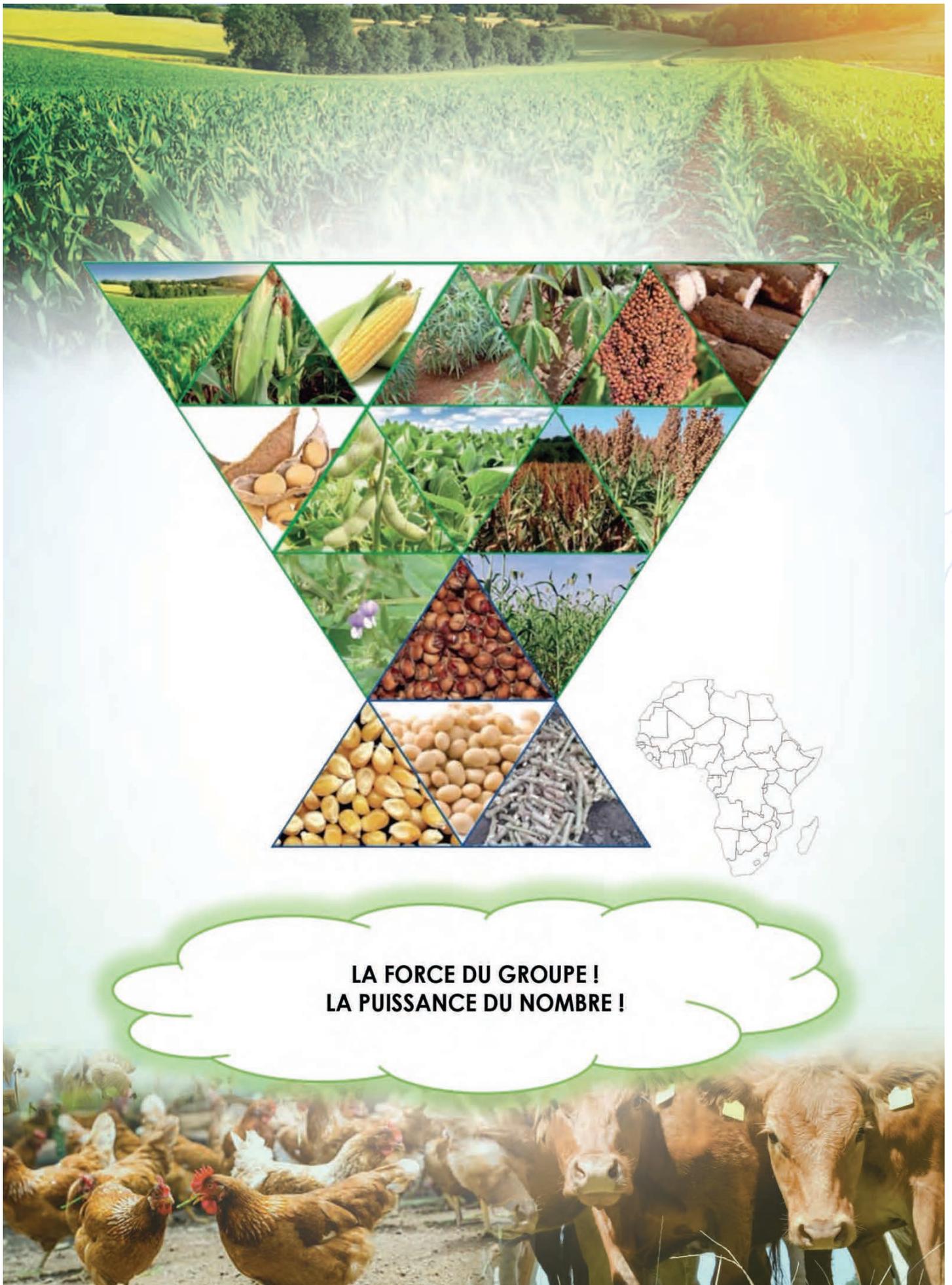
*Le capitalisme ne va pas s'effondrer de lui-même. Il a encore la force de nous conduire tous à la mort, comme ces pilotes qui se suicident avec leurs passagers. Il est urgent d'entrer dans le cockpit pour nous emparer ensemble des commandes.*

**Lucien SÈVE**

«L'Humanité» 8 novembre 2019

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>SORTIR NOTRE PEUPLE DE LA MISÈRE DÉFINITIVEMENT .....</b>	<b>Page 7</b>
1.1.	L'ACTUELLE SITUATION DE CHAOS SOCIAL .....	Page 7
1.2.	CHANGER DE MODÈLE ÉCONOMIQUE .....	Page 9
1.3.	LE PRINCIPE DE L'ENTREPRISE COLLECTIVE .....	Page 11
1.4.	LES RESSOURCES .....	Page 13
<b>2.</b>	<b>TRANSFORMER LA STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE....</b>	<b>Page 17</b>
2.1.	LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2030 .....	Page 17
2.2.	TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU MILIEU RURAL .....	Page 18
2.3.	TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU MILIEU URBAIN .....	Page 18
2.4.	ÉNONCÉ DE LA MISSION .....	Page 18
<b>3.</b>	<b>RÉUSSIR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE .....</b>	<b>Page 21</b>
3.1.	PRISE EN MAIN DE LA COMMUNAUTÉ .....	Page 21
3.2.	DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION DES PARTIES PRENANTES .....	Page 22
3.3.	PLAN DE MANAGEMENT DU PROGRAMME. ....	Page 23
3.4.	RÉSULTAT FINAL ATTENDU .....	Page 24
<b>4.</b>	<b>TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE LA COMMUNE DE BAHAM</b>	<b>27</b>
4.1.	LE TERRITOIRE .....	Page 27
4.2.	LA FORCE DE TRAVAIL. ....	Page 28
4.3.	UNE SOLUTION BIPÈDE .....	Page 29
4.3.1.	<i>L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE</i> .....	Page 29
4.3.2.	<i>L'ENTREPRISE COLLECTIVE</i> .....	Page 31
4.4.	LA FINANCE. ....	Page 32
4.5.	MOBILISATION DES RESSOURCES .....	Page 32
4.5.1.	<i>LES PATRIMOINES FONCIERS SINALIÉNABLES</i> .....	Page 32
4.5.2.	<i>LES PATRIMOINES NON FONCIER</i> .....	Page 32
4.6.	L'OFFRE DE AFRICA FOOD PRODUCTION COOP .....	Page 33
4.7.	LES CONDITIONS DE LA FRANCHISE CTDI-COOP-C.A. ....	Page 33
4.8.	LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE .....	Page 35
4.9.	RÉTRIBUTION DES RESSOURCES MOBILISÉES .....	Page 35
4.9.1.	<i>RÉPARTITION DU REVENU DUAUFONCIER</i> .....	Page 35
4.9.2.	<i>RÉTRIBUTION DE LA RESSOURCE HUMAINE</i> .....	Page 35
<b>5.</b>	<b>L'ENTREPRISE COLLECTIVE et LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL .....</b>	<b>Page 37</b>



**LA FORCE DU GROUPE !  
LA PUISSANCE DU NOMBRE !**



# I. SORTIR NOTRE PEUPLE DE LA MISÈRE DÉFINITIVEMENT

## 1.1. L'ACTUELLE SITUATION DE CHAOS SOCIAL

**L**a pauvreté et le chômage ont une incidence sur les besoins sociaux et vitaux à satisfaire, en même temps que les ressources disponibles sont abondantes et généreuses. Le désœuvrement, la violence l'enrôlement dans les bandes armées, l'exode rural, l'expatriation, la fuite des cerveaux sont caractéristiques de nos sociétés africaines d'aujourd'hui. C'est révoltant l'abandon de notre patrimoine foncier qui est notre ressource de base, mis à part les quatre éléments disponibles que sont la terre, l'air, l'eau et le feu, et l'éther qui est le cinquième élément, ignoré jusqu'ici.

Nos pays sont sous développés et la misère y est criarde alors que toutes les ressources nécessaires pour entreprendre y sont disponibles en quantité suffisante et même davantage. La quête de la pitance, la lutte pour la survie prend dès lors la forme d'un corps à corps individuel avec la vie, et se caractérise par la violence sociale ambiante dans cette jungle du chacun pour soi et Dieu pour tous.

Les modèles d'entreprise en place se résument au commerce, aux trafics et à la recherche du profit dans ce monde qui est régi par les systèmes économiques de la bourgeoisie capitaliste et des oligarchies commu-

nistes, à la recherche de toujours plus de profit. La fin déclarée de la deuxième guerre mondiale a ouvert la voie d'abord à la guerre froide, puis aux autres guerres hégémoniques. Ainsi, les deux blocs politiques et militaires que sont l'OTAN et le PACTE DE VARSOVIE sont brodés autour des deux systèmes économiques, le capitalisme et le communisme, et s'affrontent pour la conquête de toujours plus de zones d'influences afin de s'accaparer les ressources de la planète et assujettir toujours plus de peuples. Une guerre économique nous est imposée.

Au cours des guerres ouvertes comme celle de l'Iran contre l'Irak, les guerres d'indépendance des pays africains comme celle du Cameroun et celle de l'Algérie, les guerres de libération en Angola et en Afrique du Sud, et aujourd'hui encore celle de la Russie contre l'Ukraine, les deux blocs se livrent à une confrontation hégémonique sans se soucier des vies humaines encore moins de la souffrance des peuples, et mettent en place un équilibre de la terreur qu'ils désignent paix. L'illustration de cet équilibre de la terreur est bel et bien les casques bleus de l'ONU qui sont très souvent impliqués dans ces guerres d'hégémonie. La guerre économique est mondiale.

La destruction de la Lybie avec l'assassinat de Mouamar Kadhafi par le groupe de l'OTAN piloté par l'ONU a dévoilé le macabre jeu de cette organisation des pays riches et occidentaux qui organise la misère dans le

monde. Après la destruction de la Lybie, ils gouvernent le terrorisme dans le Sahel et en Afrique noire en général, pour toujours déstabiliser les États et exploiter leurs ressources. L'affrontement diplomatique actuel entre la France et le Mali cache mal un conflit larvé entre les deux pays dans un jeu macabre où le prédateur ne veut pas lâcher la proie qui lui échappe sûrement et définitivement.

L'autre forme de la lutte hégémonique est la déstabilisation continue des États. Le but de cette forme de guerre non létale est de maintenir les peuples sous dépendance économique *ad vitam aeternam*. L'ennemi s'emploie à contrôler la ressource humaine, l'information et la monnaie, à défaut de prendre pied dans le territoire pour contrôler le foncier et mener les hommes à la baguette.

Avec les pseudos indépendances en Afrique, l'ennemi s'attèle à la destruction de la cohésion au sein des États par des assassinats politiques ciblés de nationalistes et souverainistes, par le maintien aux affaires de politiciens à sa solde. Il crée des oppositions au sein de la population en développant des antagonismes entre les personnes, entre les groupes humains. L'ennemi instille la haine et suscite les conflits d'intérêts à l'intérieur des communautés par des méthodes très élaborées comme la corruption, le lobbying, la cooptation des leaders à sa solde. Les ennemis de la paix et de la sérénité font feu de tout bois dans les pays en quête d'autodétermination.

La démocratie de l'exclusion est célébrée par la communauté dite internationale. Elle procède de cette stratégie de combat de l'ONU contre l'autodétermination des peuples. Les élections manifestement iniques comme en Côte d'Ivoire en 2010 ou au Cameroun en 2018, reconnues par cette communauté internationale illustrent bien la nature perverse de ses puissances qui gèrent le monde. Le prédateur impose dès lors à sa proie la forme économique qui lui convient et réduit la population en esclavage dans des champs où elle produira du café, du cacao ou du coton qui ne lui appartiennent manifestement pas, et dont elle ne contrôle pas les prix sur le marché. Le prédateur impose le travail salarié qu'il contrôle par la maîtrise des salaires aux niveaux les plus bas possible. Ceux-ci servent seulement à maintenir le travailleur en vie, juste assez fort pour continuer de travailler et produire ce qu'il ne consomme pas, et à consommer ce qui est produit ailleurs. Ces deux formes d'emploi montrent clairement comment notre économie est extravertie, comment elle est exclusive.

La prise de contrôle de la ressource information par la confiscation des médias procède de cette stratégie de subordination. Les médias mainstream distillent des informations à l'exactitude douteuse dans le but de manipuler l'opinion. Ils donnent une large place à la distraction et aux divertissements pour détourner l'attention des intelligences locales de l'essentiel qui est la bonne formulation du problème social de survie de leurs populations. Pervertir les données sociales dont doit tenir compte l'entrepreneur politique sape les repères et les référentiels d'analyse, et fausse définitivement toutes les projections économiques en érodant les efforts des entrepreneurs économiques. La propagande, la célébration des individualités, des antivaleurs, contribuent à toujours singulariser les efforts pour les isoler les uns des autres, avec pour but de toujours affaiblir l'État par la destruction de sa cohésion sociale.

Le contrôle de la monnaie est une autre arme contre les économies des zones d'influence. Le Franc des Colonies Françaises d'Afrique est l'illustration parfaite de cette autre bataille dans les guerres hégémoniques. Le Fonds Monétaire International, bardé de tous les économistes au superlatif sait, mieux que quiconque, combien le Franc CFA est nuisible aux peuples à qui cette monnaie, proche de celle nazie de l'Allemagne en France pendant l'occupation est imposée, et s'en accommode. Cette monnaie française infligée à 14 pays africains est la lame de fond de la colonisation de la France sur ces pays qui se débattent dans des difficultés économiques sans issue.

Les limites du modèle économique en cours, dont le capitalisme est la doctrine, le libéralisme et l'individualisme, la philosophie, sont criardes. Leur slogan est «chacun pour soi et dieu pour tous». Un modèle économique où prévalent l'extraction des forces vitales, où la corruption, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés règnent, une économie de prédation et de pénurie, de conflits et de guerre. C'est un modèle économique où une minorité s'arroge tous les pouvoirs, même les plus perverses, où la luxure, l'extravagance, le gaspillage sont leur mode de vie caractérisé d'une part, par la démesure de la bourgeoisie capitaliste. L'insouciance dans ce gaspillage cynique est à la hauteur de la violence et de l'immoralité qui accompagnent l'instauration du modèle capitaliste, par l'assujettissement des peuples, alors que d'autre part, la majorité des humains, constituée de l'ensemble des travailleurs croupit dans la misère la plus abjecte, cette majorité qui pourtant travaille jour et nuit de toute sa force, pour produire les

richesses que cette minorité gaspille sans état d'âme. C'est cette majorité qui meurt tous les jours sous les bombes des guerres hégémoniques qui n'ont cessé de se développer sur la planète. L'actuelle guerre entre la Russie et l'Ukraine en est une illustration brillante. Le capitalisme libéral continue inexorablement son œuvre funeste et immonde. Aux dernières nouvelles, il défèque déjà directement dans la gueule de l'Humanité. La modernité de Nicolas SARKOZY à Dakar a bien pénétré profondément l'histoire. Il n'y a pas assez de tout sur la terre pour assouvir la cupidité du capitaliste. La destruction des produits de l'activité, par tous les moyens imaginables, entre dans la logique économique de consommation de sa production.

## 1.2. CHANGER DE MODÈLE ÉCONOMIQUE

**E**n Afrique, et dans cette guerre pour l'autodétermination des peuples opprimés de la France-Afrique, le Centrafrique et le Mali ont fait de grands progrès. Ils desserrent progressivement l'étreinte mortelle de ce puissant prédateur en s'alliant à une autre puissance qui rétablira l'équilibre de la terreur, si chère à l'ONU et aux pays de l'OTAN. Avec ce nouvel allié, une nouvelle relation sera élaborée, de nouvelles bases de collaboration gagnant-gagnant s'établissent.

Pendant ce temps, la bataille pour la reconquête de nos ressources et la restauration de notre autonomie économique est lancée. Nous changeons de modèle économique en trouvant de nouveaux modèles d'entreprise qui concilient l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, qui nous affranchissent de l'esclavage économique d'aujourd'hui en libérant l'individu de l'angoisse au sujet de sa survie.

Nous montons en ligne de front avec nos propres armes intellectuelles qui consistent à proposer une autre méthode d'organisation du travail, en modifiant les structures et les systèmes existant afin de contrôler notre activité économique, en reprenant en main le contrôle de nos ressources. Nous proposons ici à nos concitoyens une autre démarche, un autre référentiel qui mettent en évidence leurs intérêts pour que les données sociales qui leur seront fournies leur permettent de se projeter conséquemment.

Nous nous engageons à la transformation structurelle de notre économie pour qu'elle soit sociale et solidaire, pour restaurer la cohésion et la puissance de notre peuple et de nos États, avec la création d'entreprises

collectives, de Sociétés Coopératives de Développement dans toutes les Collectivités Territoriales. Cette restructuration de l'économie nous laisse les coudées franches pour agir sur la monnaie qui est un outil économique, symbole de la souveraineté.

L'entreprise collective est un modèle pour bâtir une communauté économique solide. Entreprendre pour créer des emplois, donner du travail à tout le monde, produire des biens et des services est extrêmement difficile à première vue. Mais nous notons que dans le domaine des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques, le domaine des métiers ruraux, le problème se pose simplement en termes de mobilisation des ressources, de fidélisation de la main d'œuvre et de financement pour entreprendre sereinement.

Nous devons créer d'autres modèles d'entreprise et changer le modèle économique actuel, pour résoudre durablement nos problèmes. Notre potentiel humain ne doit plus dépendre du travail rémunéré avec des emplois qui le maintiennent dans l'esclavage et la misère à vie. Notre potentiel foncier ne doit plus rester à l'abandon quand nous pouvons bien le cultiver et l'exploiter. Notre économie doit cesser d'être une économie de survie pour devenir une économie d'émancipation, d'épanouissement et de développement, une économie du savoir et de plus de richesse humaine, et désormais plus cette économie de matières premières et de fortune égoïste.

## QUELQUES REPÈRES

**L'économie** est l'ensemble des activités de production, de distribution et de consommation de biens et services dans une société humaine. En économie, **consommer**, c'est utiliser à destruction un bien pour satisfaire un besoin. C'est l'économie qui structure la société et lui donne vie. Sa solidité est l'expression de la créativité de sa population, de la vision et du réalisme de ses dirigeants politiques.

**Une entreprise** est un processus capable d'être répété, qui crée et distribue quelque chose de valeur répondant à un désir ou à un besoin d'autres individus, à un prix qu'ils sont prêts à payer, et d'une manière qui satisfait leurs besoins et leurs attentes en vue de dégager des bénéfices suffisants pour ses propriétaires afin de poursuivre son activité. Entreprendre se trouve donc au cœur de la dynamique économique comme le moteur de tout le système politique et social. Alors que l'entre-

preneur politique élabore la macrostructure sociale qui s'appuie sur une constitution et des institutions solides pour donner de l'amplitude à l'entrepreneur économique, celui met en place des processus ambitieux pour donner des emplois et davantage du travail à la population, pour produire, par le même coup les biens et les services dont le consommateur a besoin.

La gestion est l'organisation pour l'optimisation de l'exploitation des ressources dans une entreprise. Elle met en œuvre des systèmes et des structures qui génèrent une physiologie et une hygiène de vie pour l'entreprise, afin que celle-ci devienne un ensemble complexe d'organes, un organisme, un être social vivant. Il s'agit de puiser à la source éternelle de ces ressources combinées, à la source de la vie éternelle en chacune de ces ressources, la force vitale qui est de pulsion émergente, qui est un vrai volcan. Il s'agit de mettre de l'oxygène dans ce feu, de souffler sur ses braises.

Nous devons revoir notre modèle économique et proposer un autre contrat social à nos populations, afin de solutionner durablement et à grande échelle les problèmes sociaux que sont le chômage et la pauvreté ambiants. L'idée ici est de mobiliser toutes les ressources nécessaires et de les aligner le plus efficacement possible dans de meilleurs systèmes et structures d'entreprise spécifiques à l'agriculture et aux métiers ruraux.

La difficulté majeure dans cette démarche réside dans la nature duelle de l'homme, à la fois sujet et objet économique, logique duelle également au sujet de l'argent, à la fois maître et serviteur. Sa liberté réside dans la capacité de l'homme à se déterminer comme sujet qui fait l'action, et non comme objet qui la subit, et à celle de donner à l'argent la place de serviteur qu'il est effectivement, et non celle de maître qu'il n'aurait jamais dû être. Le paradigme argent-maître doit changer.

Les ressources pour entreprendre sont toutes disponibles dans notre environnement, et sont réparties en deux groupes. Le groupe des ressources intangibles : L'idée d'entreprise, le temps et l'information. Le groupe des ressources tangibles : le matériel, l'homme et la finance. Ces ressources constituent la totalité des apports nécessaires et suffisants pour enclencher le processus entrepreneurial. Elles s'équivalent et contribuent de manière égale à la réalisation des excédents qui justifient l'entreprise et expliquent sa pérennité. Elles sont rémunérées également au profit des apporteurs ainsi équitablement rétribués pour maintenir les équilibres et la stabilité.

On attribue dès lors à chacune de ces ressources, un pourcentage de valeur égal de 16,66. Pour des raisons pratiques d'arrondi, nous donnerons un poids de 17 à l'idée d'entreprise, au matériel, à la finance et au capital humain. Le temps et l'information auront chacun un poids de 16, et la somme fera 100.

Il se trouve que dans le groupe des ressources tangibles, la finance et l'homme sont les seules ressources dynamiques qui s'imbriquent. En combinant l'information et le temps, l'homme développe l'énergie de son activité qui est capturée par la monnaie de sa rétribution. L'homme est la seule ressource qui subit le contrecoup du travail sous la loi de l'action-réaction. C'est pour cela qu'à son égard, la rétribution doit être totale et intégrale pour être équitable.

Pour changer de modèle économique, nous nous attaquerons méthodiquement, aux bastions aux mains de l'ennemi :

1. La première citadelle à prendre dans ce combat contre l'asservissement et pour la liberté est l'égo, cette individualité que le modèle capitaliste a faite prisonnier, en l'isolant dans une suffisance illusoire et exclusive, par un conditionnement où, dans la société, l'individu est célébré et constitue la valeur suprême la plus aboutie. Aristote déclare : «Jamais l'esclavage n'est aussi bien réussi que quand l'esclave est persuadé que c'est pour son bien.» Cet individu doit sortir de cet esclavage consenti bien malgré lui, et devenir le citoyen, au service de son pays et de son peuple. Il doit être ce «mauvais soldat qui, au fort de Bâton-Rouge, dit au sergent en rendant son fusil, « je ne tue pas les gens qui sont de mon pays. Je suis américain et ceux du Nord aussi ». Les temps étaient durs pour le Général Lee»(Denis Pépin, s. d.)

2. Capitaliser notre force de travail pour être forts ensemble, pour enrichir ce travailleur que le capitalisme a toujours dépouillé. Nous décapitons par le même coup cette bourgeoisie capitaliste sans cœur ni âme, qui confisque les revenus du travailleur salarié pour amasser toujours davantage de biens matériels au détriment de celui qu'il a employé à produire cette richesse.

3. Miser sur les entreprises coopératives pour mutualiser les ressources. Refaire la cohésion que l'ennemi a détruite en notre sein. Redonner du travail à tout le monde et panser les plaies de notre société.

«La société coopérative est un groupement autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs» (COOP, 2018).

4. Reprendre notre sort en main par la gestion collective de notre entreprise, grâce à la démocratie du consensus. Nous serons maîtres de nos vies, et sûrs de notre survie Nos plantations nous appartiennent désormais. Nous sommes nos propres patrons et c'est notre entreprise collective qui fixe nos salaires.

5. Reprendre le contrôle de nos médias pour maîtriser l'information et l'orienter vers la conscientisation, la libération et l'épanouissement de nos concitoyens. Nous sommes les maîtres de nos données sociales pour le contrôle et la maîtrise des paramètres et hypothèses sociologiques.

6. Battre notre monnaie à nous.

### 1.3. LE PRINCIPE DE L'ENTREPRISE COLLECTIVE

Il est ici question de revoir le modèle économique actuel, et proposer un nouveau contrat social aux diverses parties prenantes dans un système gagnant-gagnant, dans le but de fidéliser la main-d'œuvre et d'intéresser le plus grand nombre. Nous mettons sur pied un système d'entreprise qui est à la fois intègre, intégratif, intégral et immun :

- **Intègre** : Le système est juste à tous les égards et envers tout le monde. Chaque membre se sent respecté, utile et justement rémunéré. L'argent travaille pour l'homme et non l'homme pour l'argent.

- **Intégratif** : comme la nature, le système ne fait aucune discrimination, il est ouvert et accepte tout le monde dans les conditions règlementaires, dans toutes les zones agro écologiques où l'entreprise se déploie. Il s'engage plus à résoudre les problèmes sociaux et à n'en générer aucun.

- **Intégral** : le système se dresse sur toute sa structure, n'ignore aucune dimension de sa force, de ses facultés, pour développer des solutions à un maximum de problèmes qu'il pourrait rencontrer dans son déploie-

ment, quelle que soit la zone agro écologique concernée. On peut ainsi produire en apprenant, apprendre en enseignant, et enseigner en produisant.

- **Immun** : Le système génère sa propre défense et développe son propre système immunitaire pour pouvoir vaincre les vents contraires et combattre toute attaque et prédation, qu'elles soient internes ou externes.

Le Business Model de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** est une invention qui entend organiser les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques, dans le cadre d'une entreprise qui répond le plus efficacement possible aux diverses problématiques du domaine, dans notre société d'aujourd'hui, dont entre autres :

- la valorisation de l'abondant capital humain disponible, par la fidélisation de la main d'œuvre, la mutualisation des ressources et le développement d'un service à la personne efficace.

- L'intéressement des adhérents par la mise en commun des apports et le partage des revenus

- La valorisation du patrimoine foncier disponible, par la création d'exploitations agricoles modernes toujours plus grandes.

- La gestion des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques dans le cadre d'une entreprise communautaire à responsabilité partagée, une entreprise collective et moderne, qui développe le jeu participatif, parce qu'il appartient à ses coopérateurs de bénéficier de la synergie de groupe. **AFRICA FOOD COOP-C.A** est une entreprise collective et non pas une coopérative qui regroupe des entreprises individuelles et indépendantes.

En se fondant sur l'AUSCOOP, l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Coopératives de l'OHADA, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, l'initiateur de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** développe son modèle d'entreprise pour résoudre des problèmes sociaux de son temps, surtout en Afrique. Ce modèle issu de son idée d'entreprise repose sur la mobilisation des ressources de notre écosystème et sur leur alignement dans de systèmes et structures finement élaborés, qui optimisent leur exploitation par la réalisation de la synergie dans le déploiement de l'économie de la connaissance. Ce modèle

est la marque de fabrique de l'initiateur, et constitue son apport de base à la création de la Société Coopérative pour la Production Agropastorale au Cameroun dénommée **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** en abrégé AFRICA FOOD COOP-C.A immatriculée le 10 Janvier 2018 sous le numéro 18/002/CMR/LT/01/005/CCA/001/001/002 au registre régional des sociétés coopératives de la Région du Littoral à Douala au Cameroun.

Il crée aussi la Collectivité Territoriale de Développement Intégré en abrégé CTDI COOP-C.A, son modèle réduit, destiné à la communauté qui adhère à sa politique d'entreprise et veut l'implémenter en son sein, pour un déploiement limité à son territoire. Ce modèle réduit est aussi destiné aux communautés et regroupements qui épousent la politique de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** dans la collectivisation de leur activité spécifique. Les marques CTDI-COOP-C.A, CPDI-COOP-C.A Collectivité Professionnelle de Développement Intégré, CFDI-COOP-C.A Collectivité Familiale de Développement Intégré sont la propriété de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** et pourra faire l'objet de franchise.

Le Business Model de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** met en place un modèle économique où l'argent cesse d'être le capital pour redevenir une simple ressource financière, et où l'homme cesse d'être une ressource parmi tant d'autres, pour devenir le capital qui gouverne son économie. Désormais, l'argent travaillera pour l'homme et non l'inverse. Devenir coopérateur signifie s'engager à être employé à plein temps dans cette entreprise collective dont on devient constituant. Aussi, nous disons que **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** n'est pas une société d'actions, mais plutôt une société d'actifs. Tout apport en numéraire au capital social implique un apport en industrie. Les revenus en fin d'exercice sont distribués uniquement aux coopérateurs actifs dans l'entreprise. Les coopérateurs passifs ne sont pas concernés. Un coopérateur passif est celui qui a consacré moins de 80% de son temps de travail annuel dans l'entreprise. Il n'a pas droit aux excédents en fin d'exercice. Le coopérateur est donc un employé permanent de l'entreprise collective avec un salaire et partage les excédents en fin d'exercice. C'est un coopérateur actif.

Conformément à l'AUSCOOP, personne ne détient plus de 20% du capital social de l'entreprise en parts sociales. Tout le travail de production est réalisé par les

coopérateurs avec en contrepartie des indemnités d'entretien, en attendant le partage des excédents comme revenus en fin d'exercice.

L'ensemble des coopérateurs constitue ainsi une communauté économique, et la première niche de clients pour l'entreprise dans notre philosophie: «consomme ce que tu produis et produis ce que tu consommes!» L'intention intime étant la création d'une vraie communauté économique immune et forte, un vrai Commonwealth.

La main-d'œuvre salariée, n'est responsable que de 20% de la production totale de l'entreprise au plus. L'argent est réduit à 20% de la valeur de l'entreprise et le capital humain récupère 80% de cette valeur.

L'homme devient le capital humain et l'entreprise décline son capital en termes de nombre de coopérateurs ainsi mobilisés, et non en termes de montant d'argent dégagé et disponible. L'homme est ici au cœur de l'entreprise comme maître des processus et des procédés, et les coopérateurs constituent ainsi la communauté économique première consommatrice de ses propres produits, avec un service à la personne efficace. C'est cette communauté qui est propriétaire de l'entreprise qui, elle, est au service de ses coopérateurs.

L'entreprise est soumise à une gestion participative dans un système de démocratie consensuelle. Elle est maintenue par une charte à laquelle chaque coopérateur s'engage à se protéger en protégeant l'entreprise qui est son bien collectif, son corps social.

Le coopérateur est rémunéré équitablement en fonction de ses apports en nature, en numéraire, en expertise ou en industrie. Ce changement de paradigme, sous la forme d'un nouveau contrat social, constitue l'innovation majeure que M. KAMTO Luc avec AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A apportent à notre environnement économique.

Pour gérer les équilibres de manière équitable et motivante pour les uns et les autres, afin que l'homme soit en même temps, maître d'œuvre et maître d'ouvrage de son destin, l'adhérent doit faire deux apports simultanés et obligatoires dans l'entreprise coopérative dans laquelle il va s'investir comme coopérateur :

- Par son apport en numéraire à un minimum requis, il contribue à la constitution du capital social de base de l'entreprise coopérative qu'il intègre. C'est

sur cette base que son revenu est calculé sur les excédents réalisés en fin d'exercice, à condition qu'il y ait passé au moins 80% de son temps effectif de travail dans l'entreprise.

- Par son apport en industrie, il s'investit, jour après jour dans la création de la richesse de l'entreprise coopérative qu'il a intégrée, en travaillant dans son domaine de compétence, dans un contrat de travail à durée indéterminée, à l'intérieur des systèmes et structures mis en place par l'entreprise. Ici, l'individu se sacrifie au profit du collectif pour générer la synergie recherchée. Il est rétribué par une indemnité d'entretien en contrepartie du travail ainsi accompli.

Un apport en nature proposé sera converti, après évaluation, puis intégré au capital de l'entreprise suivant la procédure réglementaire, au crédit en parts sociales du coopérateur qui l'apporte.

L'expertise avérée du coopérateur, proposée ou recherchée par l'entreprise, sera évaluée et incorporée en parts sociales au capital de l'entreprise au profit de l'expert après des négociations et des accords avec celui-ci.

Chaque fois qu'un apport en parts sociales est fait au capital de l'entreprise, celui-ci est réajusté si nécessaire, de manière à ce que le nouvel apporteur ne dispose au plus, que de 20% du capital social conformément à la loi. Le nouveau montant du capital social de l'entreprise qui réajuste les proportions pourrait être alors annoncé.

Dans ce système qui combine apport en parts sociales et apport en industrie, le travailleur donne et se donne à l'entreprise qu'il a intégrée. Il reçoit en retour, sa juste part de la richesse créée par l'ensemble des coopérateurs sous forme d'indemnité d'entretien, au fil du temps de travail qu'il produit, et sous la forme de revenu en fin d'exercice lors de la distribution des excédents. Nous sommes ici aux origines de l'équité. Par le fonctionnement démocratique et consensuel, il contrôle la vie de l'entreprise qu'il anime. Nous sommes là à la source de l'égalité. Dans un principe gagnant-gagnant, nous nous assurons que le fruit du travail revienne à celui qui l'a accompli : le coopérateur. Nous réalisons alors les équilibres.

Notre technologie d'entreprise est un agencement logique de techniques et systèmes intégrés, qui nous permet d'élaborer une structure d'entreprise tenant compte des

avancées scientifiques et techniques de l'heure, dans les domaines agro-sylvo-pastorales et halieutiques, en intégrant les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication comme l'utilisation de drones d'observation par exemple, les biotechnologies, les nanotechnologies, les productions assistées telles que les inséminations artificielles et autres. Notre technologie d'entreprise dégage cinq des aspects les plus accentués des problèmes qui se présentent à notre société pour les solutionner et qui sont :

**1. Le développement durable**, avec le respect et la protection de la santé environnementale.

**2. Le social**, avec la résorption du chômage, la lutte contre la pauvreté, contre l'exode et la fuite des cerveaux. Notre technologie d'entreprise se veut un appel d'air pour un exode inverse de nos enfants exilés.

**3. L'économie**, avec la production durable d'une richesse partagée et la création d'une communauté économique solide.

**4. Le politique**, avec la conjugaison de l'être social qu'est la coopérative et l'être initial qu'est le coopérateur pour générer le citoyen. L'enjeu est notre souveraineté économique qui passe par la réappropriation de nos ressources dont le foncier qui est notre bien commun, la reprise en main et l'animation de notre force de travail qui est notre bien collectif.

**5. Le spirituel**. Quand l'être initial, cet individu temporel et unique, se conjugue à ce corps social éternel et tout aussi unique qu'il intègre, il donne une âme à sa Nation qui est éternelle. Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime.

## 1.4. LES RESSOURCES

### L'IDÉE D'ENTREPRISE

L'idée d'entreprise est une possession de poids 17. C'est l'apport initial du concepteur à la base du projet d'entreprise qu'il développe. C'est sa propriété intellectuelle. Cette ressource lui sera rétribuée sous forme de brevet.

### LE TEMPS

La ressource temps est impersonnelle et de poids 16. Elle est mobilisée en même temps que la ressource humaine puisqu'elle se combine à l'effort du coopérateur pour

produire le travail qu'on attend de lui. C'est le lieu où le travail se réalise, et où sa pénibilité est éprouvée par l'individu. C'est ici que l'indemnité d'entretien et le salaire viendront en compensation de l'énergie individuelle déployée pour la réalisation du travail collectif.

Le salaire n'est pas le fruit du travail, mais la contrepartie de l'effort fourni par le salarié dans un contrat à durée déterminée. C'est le but du travailleur saisonnier ou occasionnel.

Le coopérateur appartient au groupe autonome de personnes qui créent l'entreprise coopérative. Il a l'obligation de travailler pour réaliser les objectifs de la collectivité. L'indemnité d'entretien compense son effort, lui qui travaille à son compte dans la collectivité qui détient l'entreprise coopérative dont il est copropriétaire. L'indemnité d'entretien participe du service à la personne qui a pour but d'ôter de l'esprit du coopérateur tout blocage psychologique qui pourrait retenir son élan au travail afin qu'il concentre son attention sur la production. La rétribution du coopérateur se fait seulement à la répartition des excédents en fin d'exercice. Le coopérateur n'est pas un salarié.

La gestion du temps est la plus exigeante entre toutes. Toute impersonnelle qu'elle est, la ressource temps ne se stocke pas et n'est pas cessible. Elle est intimement liée à l'homme qui travaille pour l'intégrer dans le produit attendu. Gérer la ressource humaine, c'est gérer la ressource temps. C'est ici que s'opère la magie de la synergie lorsque l'individuel consacre tout son temps pour le collectif, lorsque l'individuel et le temporel engendrent le collectif qui est éternel. Le temps connaît un cours continu et n'est saisissable que dans la mise en œuvre du travail attendu.

## L'INFORMATION

La ressource information est impersonnelle et de poids 16. Elle est constituée des connaissances et du savoir-faire dont dispose le coopérateur pour produire le travail pour lequel il est rétribué par son indemnité d'entretien, et ses revenus en fin d'exercice. C'est la zone de confort des experts, moteurs de l'économie de la connaissance. Cette dernière situe l'homme au cœur des procédés et des processus faisant de lui l'unique maître des outils et des techniques.

Le coopérateur est invité à améliorer continuellement son niveau de connaissances par la formation continue

qui est mise en place dans l'entreprise. Il est aussi appelé à la recherche continue de l'information, pour toujours rester dans son domaine de compétence. Le tout n'est pas de tout savoir, mais de savoir où tout se trouve.

## LE MATÉRIEL

La ressource matérielle est un bien de poids 17. Elle se présente sous la forme mobilière ou immobilière. Après évaluation, le bien mobilier est cédé à AFRICA FOOD COOP-CA qui en dispose. Cette cession est convertie en parts sociales suivant la procédure réglementaire au profit du coopérateur qui s'engage à travailler à temps plein dans l'entreprise pour la création de valeur. La ressource foncière est concédée à AFRICA FOOD COOP-CA en usufruit uniquement, donc sans aliénation sous quelque forme que ce soit.

La mobilisation du foncier consiste à collecter les terrains à exploiter et d'atteindre la masse critique attendue en superficie pour un projet donné. Les terres seront concédées à AFRICA FOOD COOP-CA par acte notarié de titre de concession par le propriétaire légal ou coutumier, pour la durée de l'activité de l'entreprise sur le site. L'acte de concession délivré par les autorités constitue la garantie de l'État pour la mise en œuvre sereine du projet ou du programme. Il est ici aisé à l'État, de donner sa garantie au profit d'un être social qui lui ressemble : une coopérative qui, au-delà d'une communauté, est une collectivité. La garantie de l'État est d'autant plus aisée qu'elle n'aliène en rien la propriété foncière concédée puisqu'elle n'accorde que le droit d'usufruit, levant ainsi toutes les craintes et lourdeurs d'aujourd'hui, sur la question foncière. L'État le fera d'autant plus facilement qu'il est convaincu de la croissance attendue ici.

Par la valorisation du foncier et l'octroi des emplois au plus grand nombre, l'État réalise l'une de ses missions régaliennes qui est de donner du travail à tous les citoyens et de créer de la richesse à partager. La coopérative est cet être social fort, pérenne et équilibré sur ses fondements légaux, qui met l'accent sur le travail collectif et coopératif.

La ressource foncière est rétribuée à 17% des revenus au prorata de la superficie concédée. Le propriétaire foncier entre au capital de l'entreprise, s'il le désire avec d'autres parts sociales à son actif. Il devient ainsi copropriétaire de l'entreprise. Le propriétaire du

foncier n'est pas seulement rassuré, bien plus, il est sûr qu'à défaut de rafler les vingt pour cent du bénéfice réalisé par l'entreprise dont il est copropriétaire, il aura la part de bénéfice qui correspond à son investissement, majorée du coefficient de synergie mis en place, c'est-à-dire, bien au-delà de ce qu'il aurait réalisé en travaillant individuellement sur sa parcelle.

## L'HOMME

Avec un poids de 17, la ressource humaine est une disponibilité de l'individu à servir la collectivité dans un système standardisé autour des parts sociales qui constituent le capital social déclaré de l'entreprise, et dont aucun membre ne peut détenir plus de 20 %. L'homme est la ressource dynamique qui subit les contrecoups de la réaction à l'action du travail. La mobilisation de la ressource humaine s'inscrit dans la politique de l'entreprise qui est la mutualisation des moyens pour réaliser des synergies.

La ressource humaine est constituée de chaque coopérateur, de tous les travailleurs occasionnels, tous, parties prenantes au projet d'entreprise collective. En mobilisant la ressource humaine, on mobilise par le fait même la ressource temps. Le salarié s'investit dans son travail. Le coopérateur, en plus de s'investir par son travail, investit aussi son apport au capital social de l'entreprise. C'est l'homme qui est au cœur des processus et des procédés. L'individu est la raison, et le collectif est le but de toute entreprise sociale. Parce qu'il se donne entièrement au collectif, l'individu doit être traité avec équité et loyauté. La ressource humaine est rétribuée par un salaire en compensation du travail produit et, en fin d'exercice, le coopérateur est rétribué par sa part de revenu en rapport à sa part sociale investie au capital de l'entreprise.

## LA FINANCE

La ressource financière est une convention de poids 17. Elle normalise en régulant les relations entre les différentes parties prenantes au projet de l'entreprise et gouverne les échanges. Elle sert aux approvisionnements et à la mise en place de l'outil de production. Elle assure en premier la rétribution des travailleurs en indemnités d'entretien servies aux coopérateurs en activité, et les salaires des travailleurs occasionnels. Par les financements acquis, l'argent fluidifie les rouages des activités de production bien avant que les excédents ne soient générés en fin d'exercice.

La ressource financière est constituée à la base, par les apports en numéraire des coopérateurs au capital social de l'entreprise à son assemblée générale constitutive. Il s'agit de leurs épargnes qu'ils ont accepté volontiers de déposer au compte de l'entreprise coopérative dont ils épousent la philosophie et la doctrine et qu'ils intègrent. C'est ce capital social qui a permis de créer

## **FRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A**

La mission régalienne de l'État est d'impulser le développement de la Nation en se disposant en socle de la confiance et de la garantie souveraine, le lieu où se réalise de manière définitive la réconciliation entre l'individu et le collectif. C'est à l'État de financer le développement de la Nation. La mobilisation de la ressource financière lui incombe en premier car c'est lui qui détient les outils nécessaires. C'est l'Etat qui dispose du levier monétaire pour mettre cet instrument à la disposition de son économie.

Il appartient à l'Etat de rassurer les grandes fortunes pour constituer un Fonds d'Investissement indépendant pour accompagner le développement de ces filières sûres que sont l'agriculture, l'élevage et les métiers ruraux sur le long terme sans aliénation aucune. Il y a assez de fonds dans la communauté pour financer l'économie, mais pas assez pour satisfaire la cupidité des capitalistes libéraux-esclavagistes.

Le financement est un service recherché par l'entreprise et rétribué en retour par les frais payés aux partenaires financiers, conformément aux accords passés. Le partenaire est rassuré par la garantie de l'État, la capacité du modèle d'entreprise à mobiliser les autres ressources nécessaires, à fidéliser la ressource humaine, ainsi que sa capacité à réaliser les synergies pour faire fonctionner son processus entrepreneurial.





# La Force du Groupe ! La Puissance du Nombre !





## 2. TRANSFORMER LA STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

L'ouverture que La STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2030 donne à notre pays pour se prendre en main est une opportunité sans pareille pour le Cameroun ou pour une quelconque population africaine depuis les indépendances. Si la chance est quand l'opportunité rencontre la préparation, ne pas saisir cette chance aujourd'hui alors que nous y sommes opportunément préparés serait d'une vraie inconscience.

Ce programme arrive alors que l'État reconnaît que sa structure économique actuelle n'est pas la bonne. Il a essayé en vain de promouvoir un développement qui s'est avéré exclusif jusqu'ici. Il appelle désormais de toutes ses forces la transformation structurelle et le développement inclusif.

### 2.1. LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2030

La STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2030 est ce document de planification stratégique pour la décennie 2020/2030 que le gouvernement du Cameroun a élaboré. Il rend compte du dernier plan stratégique qui était contenu dans le Document de Stratégie de la Croissance et de l'Emploi, le DSCE, pour constater ses limites et faire son bilan. La SND30 donne les orientations pour la prise en main de l'économie camerounaise pour les 10 prochaines années. Elle souhaite la création des sociétés coopératives de développement dans les bassins de production et appuiera leur création dans toutes les communes du pays

**La SND30 dit explicitement ceci et je cite :**

*«Pour son développement économique et social, le Cameroun s'est doté en 2009 d'une Vision de développement à long terme, avec pour ambition d'être «un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035». A travers cette Vision volontariste le pays se propose : d'atteindre une croissance économique proche de deux chiffres ; d'atteindre le seuil de 25% comme part de production manufacturière dans le PIB ; de réduire significativement la pauvreté en ramenant son incidence à moins de 10 % en 2035 ; de consolider le processus démocratique et de renforcer*

*l'unité nationale dans le respect de la diversité. La première phase de mise en œuvre de cette Vision a été opérationnalisée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui constituait ainsi le cadre de référence pour la période 2010-2019.»*

*«La présente stratégie constitue, le nouveau cadre de référence pour la période 2020-2030. C'est le fruit, d'une combinaison d'exercices techniques (évaluation du DSCE, relecture des stratégies sectorielles, travaux prospectifs, rencontres sectorielles de planifications, etc.) faisant appels aux experts et responsables sectoriels des administrations et à de nombreuses rencontres consultatives.*

**La SND30 repose sur trois orientations fondamentales, à savoir :**

1. *un mix entre import/substitution et promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale ;*
2. *un Etat stratégique et pragmatique qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique et réalise des interventions ciblées dans des secteurs hautement stratégiques ;*
3. *une articulation entre planification indicative et planification impérative combinant le format*

assez contraignant de la planification quinquennale et celui indicatif de la planification stratégique

Pour maintenir le cap d'émergence à l'horizon 2035, la SND30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Le cap étant de faire du pays, un Nouveau Pays Industrialisé. A cet effet, les efforts seront articulés autour de la stratégie d'industrialisation, qui constitue donc le centre d'intérêt de la présente stratégie nationale.»

## 2.2. TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU MILIEU RURAL

«**Structuration et renforcement des capacités des acteurs du secteur:** Il sera question d'encourager la création, sous l'impulsion des CTD (Collectivité Territoriale Décentralisée), dans les principaux bassins de production, des Sociétés Coopératives de Développement, de mettre en place un système de financement adéquat de l'agriculture et développer des nouveaux modes de financement adaptés à l'agriculture.»

«Productivité agricole, emploi et revenu en milieu rural: Afin de capitaliser au mieux les retombées escomptées de l'accroissement de la productivité et de la production agricoles, le Gouvernement se donne pour objectif d'aider à la création de sociétés coopératives de développement dans toutes les communes du pays et d'en faire des instruments privilégiés d'implication des conseils municipaux élus dans le développement économique et social de leurs communes.»

## 2.3. TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU MILIEU URBAIN

«**Situation de l'emploi:** Avec la stratégie d'emploi contenue dans le DSCE, le Gouvernement comptait réduire la portion du secteur informel dans l'activité économique nationale et générer dans le secteur formel, des dizaines de milliers d'emplois par an. Mais le déploiement de tous ces efforts n'aura pas permis d'enregistrer une amélioration globale de la situation de l'emploi. Le taux de sous-emploi s'est plutôt aggravé passant de 75,8% en 2005 à 77% en 2014. De plus, la part des emplois créés par le secteur privé formel est en baisse, elle est passée de 4,8% en 2005 à 3,8% en 2010».

«Une étude sur la simulation de l'impact des politiques économiques sur l'emploi menée avec l'accompagnement technique du BIT a permis d'identifier la migration de la main-d'œuvre du secteur informel vers le secteur formel comme une des voies les plus pérennes pour lutter contre le sous-emploi. En effet, la main-d'œuvre occupée qui est essentiellement logée dans le secteur informel (90%) et qui pour la majorité est affectée par le sous-emploi visible et davantage par le sous-emploi invisible suit l'activité économique. Cette dernière se résume pour le cas d'espèce aux petites unités de production informelle qui occupent la frange non négligeable de la main d'œuvre. Une stratégie efficace de réduction du sous-emploi consisterait donc à agir sur des leviers pouvant permettre de promouvoir la formalisation des activités du secteur informel en levant réellement les goulots d'étranglement à l'entrepreneuriat formel. Ainsi, conformément aux résultats de l'étude mentionnée plus haut, une migration réussie des activités de l'informel vers le formel nécessite inéluctablement de mettre en place des mesures relatives aux questions du financement, de la fiscalité, de la garantie des débouchés, des procédures administratives et du cadre juridique.»

Le MINEPAT, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, M. ALAMINE OUSMANE MEY qui a signé la postface du document la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 dit ceci :

«La trame de fond de cette nouvelle stratégie repose sur une transformation structurelle volontariste du tissu productif national pour impulser durablement l'industrialisation. L'impact attendu est la création massive d'emplois décents, afin de juguler le sous-emploi et le chômage.»

## 2.4. ÉNONCÉ DE LA MISSION

Parce que l'économie est le domaine qui structure la communauté, changer de modèle économique nécessite une nouvelle structuration communautaire. La transformation structurelle se présente dès lors comme projet de l'État dont l'objectif est de doter celui-ci d'une structure économique autre que celle en place, dans l'optique du développement inclusif de sa vision de l'émergence en 2035 au Cameroun.

Le périmètre de ce projet en deux volets pourrait se décliner alors comme suit :

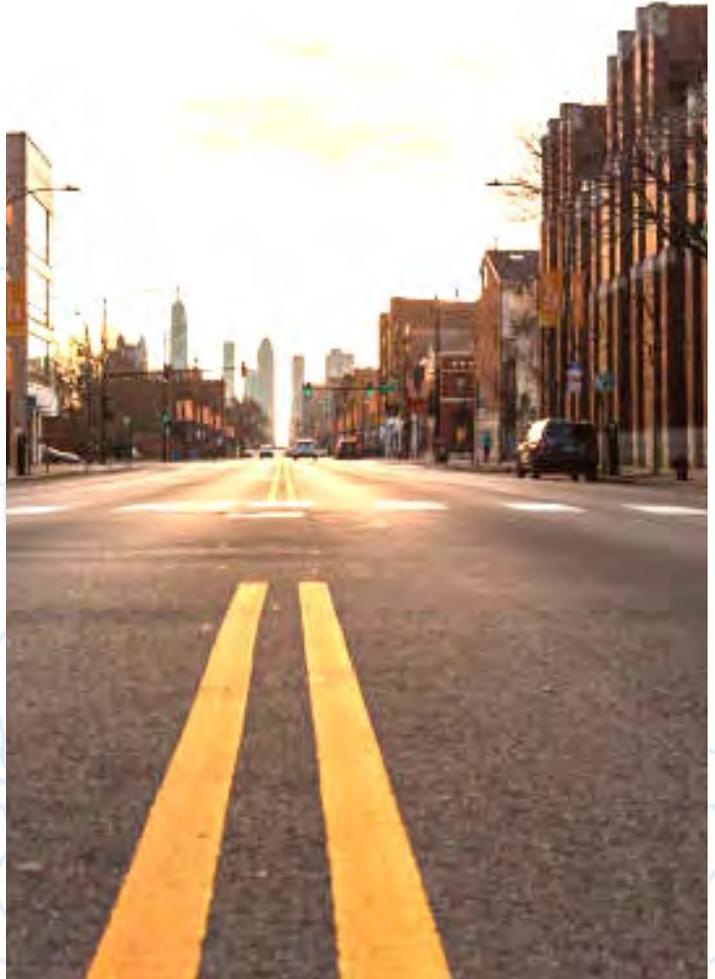
«**Doter l'État du Cameroun d'une structure économique flexible et solide, constituée de sociétés coopératives de développement créées dans les 360**

communes de la République, dans un délai de trois ans. »

« Transformer 60% les nano-entreprises individuelles immatriculées au Registre de Commerce, en Sociétés Coopératives Simplifiées, immatriculées au Registre des Entreprises Coopératives dans un délai de cinq ans »

Ce projet s'inscrit dans la mouvance de la mise en place et de la structuration des régions dans le cadre de la décentralisation, fil d'Ariane de la transformation structurelle au Cameroun. L'autonomie financière de chacune des dix régions nous fait réaliser qu'il s'agira d'un programme de dix projets, soit un projet par région.

«UN MODÈLE POUR BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE SOLIDE» a placé **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** en position de cette mission de transformation structurelle. Le Business Model d'**AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** repose sur la mobilisation, puis l'alignement des ressources dans une exploitation optimale, afin de réaliser la loi sur les synergies. Toutefois, il repose d'abord et surtout sur la sensibilisation des partenaires et parties prenantes de notre écosystème sans lesquelles rien n'est possible. Ces parties prenantes que sont l'État, les financiers et la communauté nationale.





Venez être propriétaires, avec nous,  
d'une entreprise agropastorale moderne !



**AFRICA FOOD COOP-CA**  
SOCIETE COOPERATIVE POUR LA  
PRODUCTION AGROPASTORALE AU CAMEROUN

C'est dans **la synergie de groupe** que nous allons  
passer de **l'agriculture traditionnelle individuelle**  
**l'agriculture de seconde génération** avec des  
exploitations toujours plus grandes ! Plus stables pour un  
rentabilité partagée !

Vous êtes la génération de **l'économie de la  
connaissance**

Vous êtes la génération du **solidarisme.**

**la FORCE du GROUPE ! la PUISSANCE de NOMBRE**



# 3. RÉUSSIR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

## 3.1. PRISE EN MAIN DE LA COMMUNAUTÉ

Il s'agit d'une opération pédagogique qui se déploie dans un mouvement à trois temps du triptyque SENSIBILISATION-FORMATION-MOBILISATION dans le cadre formel d'un Management du Changement. Il est question de sensibiliser ces parties prenantes que sont l'État, les financiers et la communauté nationale :

1. Sur l'impasse du modèle économique qui a cours et qui est ancré dans une logique du pire, la logique du gagnant-perdant, du «*chacun pour soi et Dieu pour tous*».
2. Sur leurs potentiels réels, au regard de l'histoire de leurs organisations économiques antérieures au modèle républicain d'aujourd'hui.
3. Sur les ressources matérielles et immatérielles disponibles et actuellement ignorées, avec leurs importances et leurs valeurs.
4. Sur les enjeux économiques du système international, la géostratégie et l'insidieuse guerre économique en cours.
5. Sur leurs insoupçonnées et immenses capacités d'action pour contrôler et changer de destin.

On pourra dès lors leur montrer la planche de salut que propose **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A**, avec l'espoir que porte son modèle d'entreprise, et qui permet de passer à la logique du gagnant-gagnant, la logique du «*un pour tous et tous pour un*».

Dans la vision de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A**, l'homme cesse d'être un objet économique tel un esclave ou un meuble. Parce qu'il est en même temps la raison et le but de l'activité

économique, il en devient le sujet, l'acteur qui y opère. Il devient à la fois maître d'œuvre et maître d'ouvrage de son destin. Il faudra dès lors le préparer à ce changement de paradigme par une démarche pédagogique, pour passer du système individualiste qui a cours, à un système coopératif et collectif plus favorable et plus épanouissant. Il s'agit d'arriver à opérer un changement de mentalité et d'atteindre une nouvelle structuration de la communauté, pour faire percevoir à l'individu la richesse de la pluralité du coopératif et du collectif qui lui fait crier en africain : «*UBUNTU ! Je suis parce que nous sommes*». **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** est arrivé à concilier l'intérêt individuel et l'intérêt collectif.

### SENSIBILISATION

Par la sensibilisation, le public cible prend conscience de l'état actuel de l'économie mondiale et des enjeux géostratégiques. Il réalise le fait qu'il est nécessaire de penser autrement, de faire autrement, d'agir autrement désormais. À l'issue de cette phase, chacun dans son rôle est prêt à franchir le cap.

Concrètement, il s'agit de provoquer des rencontres d'explication avec les acteurs nationaux impliqués dans cette transformation en cours et que sont : les autorités administratives (gouverneurs de Région, Exécutifs Régionaux, Préfets, Exécutifs municipaux), les nano-entreprises individuelles immatriculées au Registre du Commerce de la Région, les Entreprises de Micro Finance de la Région, et aussi cette catégorie de public impliqué formellement dans les activités et les actions de développement comme les présidents des comités de développement dans les villages, les chefs de troisième degré entre autres. Ces

instances pourront choisir les modes de communication de masse pour atteindre un public plus large en vue de leur mobilisation : conférences ; séances de travail ; interviews et autres.

## FORMATION

Par la formation, le public cible aligne ses connaissances actuelles sur celles apportées par **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A.**, nécessaires à la transformation structurelle dont il est question dans la SND30, puis se dispose à jouer efficacement son rôle dans ce nouveau système qui se veut gagnant-gagnant grâce aux acquis de la formation.

La formation des acteurs pour un nouveau développement, qui implique un changement majeur de paradigmes, est un passage obligé. La formation est une affaire qui concerne l'individu. C'est d'abord et avant tout une démarche de développement personnel. Les connaissances qui y sont dispensées sont un acquis, un bien propre pour chaque participant. C'est ici que l'information, qui est l'une des six ressources indispensables pour entreprendre, est mise à la disposition de l'apprenant, entrepreneur en puissance. Comme cette formation à un coût, le participant doit en payer le prix pour que ce bien cognitif définitivement acquis ait de la valeur à ses yeux.

*«La transformation structurelle, comme pour un vin nouveau, à défaut d'autres neuves, a besoin d'en renouveler les vieilles. Mettre du vin nouveau dans de vieilles outres, c'est prendre le risque de perdre et le vin et les outres. À vin nouveau, outres nouvelles !»*

## MOBILISATION

La mobilisation ici signifie :

1. la création effective, dans une évolution fractale, des Sociétés Coopératives de Développement dans toutes les communes du pays conformément à l'AUSCOOP, l'Acte Uniforme relatif aux droits des Sociétés COOPératives, selon la loi du 15 Décembre 2010, loi de la panoplie des lois du traité OHADA, Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, ratifié par notre pays.
2. La transformation effective de 60% au moins des nano-entreprises individuelles de l'informel, immatriculées au Registre de Commerce en Sociétés Coopératives Simplifiées conformes à l'AUSCOOP, loi de l'OHADA, sur l'ensemble

du territoire Camerounais.

La phase de sensibilisation aboutit à l'adhésion de l'autorité au pouvoir dans la collectivité territoriale à transformer, adhésion matérialisée par un acte officiel instituant cette coopération de service public dans son unité territoriale. Cet acte d'agrément ouvre sur la prise en main de la transformation structurelle de l'unité territoriale avec les séminaires de formation des parties prenantes dans le processus de création de l'entreprise collective du territoire.

## 3.2. DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION DES PARTIES PRENANTES

Les séminaires de formation auront l'organisation ci-après :

### 1. INTRODUCTION

- Présenter le document LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2030 et les opportunités dont elle recèle en même temps que la chance qu'elle représente pour notre pays.

- Définir les termes majeurs pour la suite du séminaire.

### 1.1. PREMIER MODULE

#### LA STRUCTURATION COMMUNAUTAIRE

Il est important de savoir d'où nous sommes allés pour nous retrouver dans la situation que nous voulons changer.

Le module LA STRUCTURATION COMMUNAUTAIRE nous présentera l'ANTÉRIORITÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN AFRIQUE NOIRE, l'exemple du Cameroun.

#### Objectif global :

Faire prendre conscience au participant de la place majeure qu'il occupe comme sujet et non comme objet économique, et de son rôle comme moteur de développement et du bien-être de sa communauté. Ici, le participant prend conscience de l'état actuel de l'économie mondiale et des enjeux géostratégiques.

#### Objectif spécifique:

À la fin de ce module le participant devra :

- 1- Comprendre les trois piliers fondamentaux d'une structure économique

2- Comprendre comment la structuration économique conjugue l'être initial qui est l'individu, et l'être social qui est la communauté, pour générer le citoyen.

3- Reconnaître la place du citoyen, maître d'œuvre et maître d'ouvrage dans l'économie de la communauté, et y retrouver la sienne propre.

4- Comprendre la nécessité d'entreprendre pour devenir cet opérateur économique attendu, dans un système coopératif et collectif, et pouvoir se laisser accompagner par **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A**

## 1.2. DEUXIÈME MODULE

### INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT.

Objectif global :

Donner au participant la motivation et les articulations nécessaires pour la mise en place d'entreprises solides et pérennes dans le rural.

Objectif spécifique :

À la fin de ce module le participant doit:

- 1- comprendre son potentiel en tant qu'être pensant et intelligent, ressource centrale et capitale pour sa communauté ;
- 2- comprendre l'impérieuse nécessité d'entreprendre pour contribuer à la transformation de la vie de sa communauté ;
- 3- Comprendre la notion de développement d'une communauté, comme un processus inclusif et endogène de croissance, qui engage le citoyen dans une structure communautaire, plutôt que comme une activité, encore moins comme une action exogène d'une entité étrangère.
- 4- Accepter d'entreprendre pour se développer et développer sa communauté en même temps.

Le modèle coopératif et collectif d'entreprise de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** lui sera présenté avec tous les avantages dont recèle cette forme juridique de l'entreprise coopérative sur les autres formes parmi lesquelles on pourrait citer les Ets (Établissement) ; les SARL (Société à Responsabilité Limitée) ; les SA (Société

Anonyme); les SAS (Société par Actions Simplifiée).

Globalement la session durera 4 jours, soit 8 heures par jour, entrecoupées de pauses d'une durée cumulée d'une heure de temps par journée. Le minimum de participants requis pour une session est de 15 avec un maximum de 25. Au-delà de 25 participants inscrits, deux sessions sont programmées.

### AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A

propose un Business Model sérieux et éprouvé. Il devra être membre statutaire de ces Sociétés Coopératives de Développement qui épouseront son modèle, dans les conditions qui seront arrêtées, pour garantir la solidité du processus entrepreneurial qui sera mis en place, avec des structures d'entreprise solides. Chaque entreprise se démarque par sa portée et sa portance à la hauteur des attentes qui se dégagent de la SND30 conjuguées aux ambitions de ses initiateurs. Chacune sera pourvue de systèmes d'exploitation adaptés aux ressources et aux contraintes de chaque territoire, en vue d'un développement vraiment inclusif, inscrit dans la durée.

### 3.3. PLAN DE MANAGEMENT DU PROGRAMME.

Un programme est un ensemble de projets presque identiques, qui sont regroupés pour une gestion harmonisée, sous la coordination d'un chef de programme, dans un objectif d'efficacité et d'efficience.

### INSTITUTION DU PROGRAMME

Il s'agit ici pour nous de faire notre offre de participation à la mise en place de la SND30 au Chef de la Collectivité Territoriale. Au cas où notre offre trouve son adhésion, une cérémonie de signature de la convention de partenariat entre la Collectivité Territoriale et **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** officialise la mise en place du Programme de Transformation Structurelle de l'économie dans le territoire, avec la désignation du chef de programme, le PCA **d'AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** pour le conduire sur l'étendue du territoire.

Les personnalités de la Collectivité Territoriale devront alors bien vouloir aligner leurs connaissances avec celles apportées par **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** et se laisser convaincre de la pertinence de la présente démarche.

## PLAN DE MANAGEMENT D'UN PROJET.

Une cérémonie de signature de la charte du projet de la Collectivité Territoriale est organisée par le Chef du Programme. Le chef de la Collectivité Territoriale formalise la mise en place du projet dont il prend en charge le budget, par la signature de la charte de projet qui approuve la désignation du Chef de Projet par le Chef du Programme. La Charte du Projet est ce document officiel qui formalise la mise en place d'un Projet.

Les chefs du Programme et du Projet rencontrent l'Exécutif du territoire, le Responsable du Registre de Commerce et les Responsables des EMF de la Région pour dévoiler le Plan de Management du Projet dans le Territoire.

## CRÉATION DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE DÉVELOPPEMENT DANS LES COMMUNES.

1. Le Chef de Projet dépose le nouveau modèle économique au droit de toutes les parties prenantes : l'administration (les préfetures) et les Collectivités Territoriales Décentralisées (les communes)
2. Le Chef de Projet rencontre l'exécutif communal dans des séances de travail pour décliner la démarche à suivre et l'étape suivante qui est la formation de la Communauté Municipale.
3. Le Chef de Projet planifie, programme et réalise la formation des membres de la Communauté Municipale.
4. Le Chef de Projet planifie, programme et met en place la Société Coopérative de Développement dans la commune.

## MIGRATION DE L'INFORMEL VERS LE FORMEL.

1. Le Chef de Projet dépose le nouveau modèle économique au droit de toutes les parties prenantes : Entreprises individuelles immatriculées au Registre du Commerce et EMF présentes dans la Collectivité Territoriale.
2. Le Chef de Projet planifie, programme et réalise la formation des Responsables du Registre du Commerce et ceux des EMF de la Collectivité Territoriale.

3. Le Chef de Projet rencontre chaque responsable d'Entreprise de Micro Finance et les responsables des entreprises individuelles qu'il accompagne, dans des séances de travail pour décliner la démarche à suivre.
4. Le Chef de Projet planifie, programme et réalise la formation des responsables des entreprises individuelles accompagnées par les EMF.
5. Le Chef de Projet planifie, programme et met en place Les Sociétés Coopératives Simplifiées dans les EMF.

## LE BUDGET DU PROGRAMME

Avec la mise en place de l'équipe projet de la Collectivité Territoriale, le Project Manager élaborera le budget du projet. Ce budget validé par le Chef du Programme sera soumis à l'approbation du chef de la Collectivité Territoriale pour prendre en charge le coût financier de la transformation structurelle de sa Collectivité.

## PLAN DE MANAGEMENT DE LA COMMUNICATION DU PROGRAMME.

La communication électronique sera privilégiée et sécurisée. La plupart des communications doivent laisser des traces écrites. Le site internet de AFRICA FOOD PRODUCTION est [www.africafoodcoopca.com](http://www.africafoodcoopca.com) Son adresse électronique est [contact@africafoodcoopca.com](mailto:contact@africafoodcoopca.com); L'adresse du PCA est [lkamto@africafoodcoopca.com](mailto:lkamto@africafoodcoopca.com) / [luckamto0@gmail.com](mailto:luckamto0@gmail.com) Les rencontres de coordination pourront être virtuelles dans le modèle ZOOM. Ce mode de communication réduira les coûts de déplacement et contribuera à rendre nos objectifs plus SMART. Les rapports d'activités destinés aux coordinations régionales auront une périodicité adéquate pour être efficaces.

Les autres domaines de connaissance seront liés au plan de management de chaque projet spécifique à la région concernée. Il s'agit du management des Coûts, des Délais, du Périmètre, des Ressources, des Risques, de la Qualité, des Approvisionnements et des parties prenantes.

### 3.4. RÉSULTAT FINAL ATTENDU

#### Création de sociétés coopératives de développement dans la collectivité territoriale.

Avec la mise en place effective d'une Société Coopérative de Développement dans la commune, recommandée dans la SND30, la commune se dote d'un instrument privilégié pour son développement. L'Exécutif Communal dispose désormais d'un partenaire sûr, reconnu par le gouvernement.

La Société Coopérative de Développement sera chargée de mener à bien l'économie de la commune, Collectivité Territoriale Décentralisée. Elle devra donc :

1. Assurer la prospective économique pour déterminer toutes les ressources matérielles disponibles et les possibilités de leur exploitation.
2. Assurer la projection de l'exploitation de ces ressources et élaborer l'énoncé du contenu des projets.
3. Assurer la maturation des projets, leur planification et l'ordre de priorité dans leur programmation.
4. Assurer la réalisation des projets en vue de la mise en place des exploitations.
5. Mobiliser la ressource humaine pour la réalisation effective des projets et le fonctionnement des exploitations
6. Mettre en place la structure de l'entreprise et élaborer les systèmes de gestion dans le sens du développement inclusif.

L'Exécutif Communal aura la charge, avec l'avis de son conseil, de :

1. contribuer à la levée de fonds pour le financement des projets
2. Administrer la communauté économique ainsi constituée.
3. Veiller à la création d'une richesse équitablement partagée par les parties prenantes, grâce à la densification de l'exploitation des ressources dont elle dispose.

Trois offres se présentent dorénavant aux municipalités :

1. La commune donne un agrément à **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** pour porter son économie suivant son modèle d'entreprise.

2. La commune s'inscrit dans le processus de Change Management, puis crée une société coopérative de Développement sur son territoire en prenant une franchise COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ CTDI à **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A.** pour son modèle économique.

3. La commune s'inscrit dans le processus de Change Management, puis crée librement une société coopérative de Développement sur son territoire, sans franchise.

#### Migration de l'informel vers le formel.

Avec la transformation de 60% des entreprises individuelles du portefeuille de chaque EMF en Sociétés Coopératives Simplifiées nous aurons fait la moitié du chemin dans la migration de l'informel vers le formel dans chaque Région.

La Société Coopérative Simplifiée a désormais une portance et une portée intéressantes pour les financiers. Elle aura donc à :

1. Redimensionner ses activités en tenant compte de son nouveau statut, de la portée et de la portance nouvelles de son entreprise.
2. Mettre en place un système d'exploitation adapté à sa nouvelle structure d'entreprise et à son nouveau Business Model d'entreprise inscrite dans la durée.

#### L'EMF aura la charge de :

4. contribuer à la levée de fonds pour le financement des projets des entreprises redimensionnées de son portefeuille.
5. Assister l'entreprise renouvelée dans la gestion de sa trésorerie.

Avec la création des SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE DÉVELOPPEMENT dans toutes les communes du pays et la MIGRATION DE L'INFORMEL VERS LE FORMEL d'un grand nombre de nano-entreprises individuelles par leur transformation en Sociétés

Coopératives Simplifiées comme désirée dans la SND30 qui est la boussole actuelle du redéploiement économique du Cameroun, nous aurons réalisé la prouesse de doter Ce pays d'un tissu économique souple et flexible, solide et dense, qui s'appuie sur un maillage d'entreprises coopératives solidaires sur l'ensemble du territoire.

Le gouvernement aura la responsabilité d'impulser la restructuration du secteur financier de notre économie qui tiendra désormais compte de la physiologie que notre nouvelle organisation entraîne, avec ce maillage d'entreprises coopératives et solidaires dans une organisation collective du travail sur l'ensemble du territoire national.

Avec le plein emploi en ligne de mire, nous n'éluderons pas la question de la densité des activités commerciales de la communauté économique nationale ainsi développée. La distribution, la consommation et les échanges des biens et services générés par les activités de la communauté économique nationale ainsi redynamisée, seront plus denses et intenses, et imposeront une nouvelle politique monétaire qui nous immunise et nous affranchisse des subordinations infantilisantes auxquelles nous avons été contraints jusqu'à aujourd'hui, avec la monnaie de notre adversaire dans ce jeu mortel d'une économie globalisée et d'un système capitaliste de prédation internationale à ciel ouvert.

Indiquons ici que la monnaie est une convention, un consensus au sein d'une communauté économique qui se veut immune, et qui tient de son tissu économique et de son dynamisme. La monnaie sert de moyen de paiement, d'unité de compte et de réserve de valeurs. La monnaie, ce bien, vide au départ, et qui se remplit de valeur avec les activités économiques sociales et culturelles au fur et à mesure du dynamisme de sa communauté est intimement liée à celle-ci.

Voici ce que la SND30 dit:

*« FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE: Pour assurer la mise en œuvre de la stratégie, en particulier la transformation structurelle de l'économie tel que envisagé, le Gouvernement, conscient que le volume des investissements requis pour mener à bien cette stratégie est tel qu'il risque de générer un surendettement à moyen ou long terme, devra recourir à différents leviers, notamment : les ressources nécessaires budgétaires propres à travers une politique fiscale adéquate ; les ressources du marché financier ; les ressources de la coopération bilatérale et multilatérale ; les ressources propres du secteur privé ; les Partenariat Public-Privé (PPP) ; la mobilisation de l'épargne nationale ; et les transferts de fonds de la diaspora. »*

Ainsi, nous aurons effectivement procédé à la transformation structurelle attendue de notre économie nationale. Avec les ressources sûres et abondantes de notre écosystème caractérisé par la richesse de sa biodiversité, nous déclencherons le processus de développement inclusif de notre pays avec pour objectif le plein emploi et le retour de nos enfants exilés. En effet, le Cameroun dispose de 5 zones agro écologiques sur les 7 que compte le globe terrestre, et d'un potentiel humain riche et diversifié. Par la mise en valeur des ressources du rural nous donnerons une assise sûre à l'industrialisation de notre pays.

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Chief Dr. Joseph DION NGUTE dit dans la préface du document de la SND30 :

*« Plus structurellement, cette nouvelle stratégie intègre la nécessité d'une plus grande cohésion sociale, afin que les fruits de la croissance bénéficient à tous les camerounais comme le résultat d'un effort collectif, dans un élan de solidarité nationale. C'est pourquoi le principe cher de l'équité et du développement équilibré aura guidé l'ensemble des orientations et des priorités indiquées dans ce document. »*



## 4. TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE LA COMMUNE DE BAHAM

**A**u Cameroun, avec la décentralisation en cours, il existe trois niveaux de Collectivité Territoriale : la Commune, la Région et la Nation.

La Nation camerounaise, niveau supérieur de collectivité territoriale, est composée de 10 Régions et 360 Communes. La Région de l'Ouest compte 8 Départements et 40 communes. Le Département des Hauts-Plateaux compte 4 Communes dont la commune de BAHAM.

La Collectivité Territoriale dispose d'une autonomie de gestion qui donne de l'amplitude dans le déploiement des opérateurs économiques, dans le cadre de la démocratie du consensus qui est une démocratie inclusive. La commune est la collectivité territoriale de base.

Lors de nos échanges avec le Président du Conseil Régional de l'Ouest, il a suggéré que nous entamions la transformation structurelle dans une commune qui sera la commune témoin.

La commune de BAHAM est celle qui bénéficie en premier de notre déploiement, avec l'avantage que nous y sommes déjà installés. En effet, AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A est immatriculée au registre du COOP-GIC de la Région de l'Ouest au Numéro 21/016/CMR/OU/43/225/CCA/001 002/001 002 002 depuis le 12 Mai 2021, avec son siège régional dans le village Banka, un des 16 villages de cette Commune.

La commune de BAHAM est un groupement de 16 villages traditionnellement constitués, avec un chef de troisième degré dans chacun des villages. Ce groupement de villages est sous la responsabilité du chef de deuxième degré, POKAM Max II, le roi des BAHAM responsable de sa gestion. Comme ressources elle dispose d'un territoire et d'une importante force de travail.

### 4.1. LE TERRITOIRE

La commune de BAHAM a une superficie de 8400 ha soit 84 km<sup>2</sup>. 16 villages sont gérés chacun par un chef de village et les villages sont divisés en concessions familiales. Le centre urbain avec deux quartiers, le centre administratif et le centre commercial, relève du domaine communal.

Les villages de BAHAM sont :

Baghom, Hiala, Baho, Medjo, Banka, Batossouo, Cheffou, Chengne, Bapi, Demgo, Djemgheu, Kaffo, Lagweu, Mboukue, Ngougoua et Poumze.

Une carte géographique plus riche nous donnera un plan précis d'occupation du sol, avec les limites des villages et leurs superficies, les limites des concessions et leurs superficies. Une liste exhaustive des responsables des concessions sera élaborée. La carte topographique nous donnera les différents cours d'eau avec leurs sources, les monts avec leur domaine de pâturage.

Ce patrimoine foncier est le bien commun de ses occupants. En cas de menace sur ce foncier, c'est tout le village qui est appelé à le défendre. Ce foncier doit alors être valorisé collectivement. Le travail sera mieux organisé jusque dans les concessions pour un meilleur rendement, si les volontés et les efforts sont conjugués dans le travail collectif. Aussi vraie que la défense du territoire incombe à tout le peuple, l'exploitation collective du territoire doit se faire de bon cœur et en bonne intelligence.

L'entreprise collective investit les parcelles cédées dans les concessions. 80% d'une concession est attendue pour être exploitée, 20% étant réservé aux besoins domestiques des ménages. La cession dans une concession de la superficie à exploiter à la CTDI se fait par un acte de droit encadré par la loi.

La Collectivité Territoriale de Développement Intégré est le modèle réduit de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A.**, créé pour investir une Commune comme celle de BAHAM à l'intérieur de ses limites territoriales exclusivement. C'est une société coopérative avec conseil d'administration parrainée par **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A.**, immatriculée au registre des coopératives et Groupes d'initiatives communes de la Région de l'Ouest à Bafoussam. Sa création se fait par un acte de droit encadré par la loi, pour garantir en protégeant les intérêts des deux parties. La CTDI COOP-C.A qui est une franchise de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A.**, apporte du travail et des emplois à la population de la commune de BAHAM. Elle organise l'exploitation des ressources de la communauté de manière à éradiquer la pauvreté et le chômage, à promouvoir la démocratie du consensus selon les ODD, les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Les ressources nécessaires et suffisantes pour entreprendre sont disponibles. Il est question désormais de s'organiser en mettant en place des systèmes et des structures d'entreprise qui nous permettent de les exploiter.

Notre philosophie est : *Produisons ce que nous consommons et consommons ce que nous produisons.*

Notre stratégie est : *la mutualisation des ressources et la capitalisation de notre force de travail.*

## 4.2. LA FORCE DE TRAVAIL.

Selon la SDSR30, Stratégie de Développement du Secteur Rural 2020/2030, en 2005 BAHAM comptait 19 680 hab. Un taux de croissance annuel de 2.6% par an réajuste ce chiffre selon la SDSR30. BAHAM pourrait compter aujourd'hui 30446 habitants environ.

Toujours selon la SDSR30, la proportion des habitants à l'âge de travailler qui se situe entre 15 et 64 ans est de 53.5% de la population au Cameroun, soit 16289 travailleurs pour la commune de BAHAM.

La STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2030 nous donne comme devoir, de donner du travail décent à cette main d'œuvre en exploitant notre patrimoine foncier. Elle nous demande de proposer une autre voie à nos enfants pour rallumer la flamme de leur espoir, améliorer notre situation économique et nous permettre d'émerger à l'horizon 2035.

### LA PROBLÉMATIQUE

Tous les enfants ont délaissé les travaux de la terre pour les mototaxis, s'ils ne sont pas allés en aventure à Douala, à Yaoundé ou à Dubaï, à la recherche d'un hypothétique emploi. Localement, la main d'œuvre est très difficile et très chère parce que le travail est mal organisé et les travailleurs occasionnels tirent le diable par la queue. Les pauvres mamans qui travaillent à la houe sont déjà fatiguées. La mauvaise organisation du travail fait que les terres ne sont pas assez bien exploitées et les rendements sont trop faibles. Les denrées alimentaires qui poussent bien ici sont de plus en plus chères et de moins en moins disponibles sur les marchés. La structure sociale est complètement démontée avec un dépeuplement massif. Ce désœuvrement crée la violence qui se manifeste par les agressions et les vols dans les fermes isolées des concessions esseulées, le repli des successeurs vers les villes où la plupart a des logis et quelques intérêts. Le royaume est abandonné à la politique politicienne, exclusive et mortifère.

### APPROCHE DE SOLUTION

#### Hypothèses et paramètres.

Les hypothèses et les paramètres sont les données sociologiques contenues dans la SND30, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, dans la SDSR/PNIA2020-2030 Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d'Investissement Agricole,

ainsi que des statistiques et des études locales d'impact environnemental qui nous permettent de faire des projections et des prévisions dans le but faire des provisions.

- Suivant la grille de salaire de la fonction publique camerounaise, le salaire moyen est de 143 677 FCFA en 2021. C'est une donnée pour faire la projection des charges salariales en vue d'entrevoir les investissements nécessaires aux projets.

- Le ratio entre la masse salariale et le chiffre d'affaires est une donnée statistique qui permet de comprendre le rapport entre l'effort fourni et sa compensation chez le travailleur. Il se situe autour de 14% au Cameroun aujourd'hui. Il montre les limites du travail individuel et salarié. Quand un employé salarié se dépense pour produire 100 F, on le paye avec 14F alors que 86F revient à la bourgeoisie capitaliste. En travaillant en collectif, le patron c'est nous tous. Le revenu est à nous tous. L'employé est patron en même temps. Les 86F qu'il a produits lui reviennent en fin d'exercice.

- Le rendement est le rapport entre le chiffre d'affaires et le coût des investissements dans l'outil de production. C'est une donnée statistique qui permet de comprendre la pression que la force de travail exerce sur l'outil de production. Cette pression doit être maîtrisée pour préserver l'outil de production de l'usure prématurée. Il indique la limite à ne pas dépasser, qui protège l'outil de production en ménageant le travailleur. Ce rendement optimal est de 80%.

- La force de travail est un bien collectif. Il est question de faire de cette force de travail le capital en propre de l'entreprise. La commune de BAHAM dispose de 16289 travailleurs potentiels. C'est eux qui possèdent la Collectivité Territoriale de Développement Intégré, CTDI-COOP-C.A de BAHAM.

- Le plein d'emplois est envisagé pour horizon 2030 et une émergence autour de 2035 qui est l'objectif à atteindre.

- Une proportion de 10 nous situe à 1629 emplois à créer et 840 ha de terre à mettre en exploitation tous les ans, pendant 10 ans dans l'agriculture et les autres métiers du rural.

**Voici le problème à résoudre immédiatement :**

**Mettre 1629 personnes au travail pour exploiter 840 ha de terre, tous les ans pendant 10 ans. Pour le faire, il est question d'investir 25 milliards de FCFA environ de valeur dans l'outil de production composé des 6 ressources combinées. La ressource financière ne représentant que le sixième de cette valeur, le besoin projeté en financement est de 4.2 milliards environ. 20% de ce capital social est constitué des apports souscrits en numéraire ou en valeur réelle exploitable, des coopérateurs soit 0,840 milliards environ. Le chiffre d'affaires escompté est de 22 milliards de FCFA environ pour le premier retour sur investissement.**

### 4.3. UNE SOLUTION BIPÈDE

La solution proposée tient sur deux appuis en même temps. Nous devons mutualiser les ressources individuelles et capitaliser la force de travail dans l'entreprise collective pour réaliser les synergies.

#### 4.3.1. L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE

**La mutualisation des ressources.**

Les ressources pour entreprendre sont toutes disponibles dans l'environnement, et sont réparties en deux groupes. Le groupe des ressources immatérielles : L'idée d'entreprise, le temps et l'information. Le groupe des ressources tangibles : le foncier, l'homme et la finance.

Elles sont toutes équivalentes et contribuent de manière égale à la réalisation des excédents qui justifient l'entreprise et expliquent sa pérennité. Elles seront donc rétribuées également pour respecter l'équité.

On attribue dès lors à chacune d'elles, un pourcentage de valeur égal de 16,66. Pour des raisons pratiques d'arrondi, nous donnerons un poids de 17 à l'idée, au matériel, à la finance et au capital humain. Le temps et l'information auront chacun un poids de 16 et la somme fera 100.

Seules les ressources tangibles, le foncier, l'homme et la finance feront l'objet de la présente analyse, les ressources intangibles comme le temps et l'information étant conjuguées dans les processus de production. L'idée d'entreprise est une propriété intel-

lectuelle. Ces ressources apportées par les uns et les autres doivent être conjuguées de manière intelligente pour respecter l'équité, et permettre à tous et à chacun d'en tirer sa juste part de revenu.

## LE FONCIER : UN BIEN COMMUN

Le foncier appartient à la collectivité territoriale. L'entreprise collective est l'organisation idéale de développement territorial.

La décentralisation procède du répartir pour mieux gérer. Elle donne l'occasion à chaque territoire de se prendre en main pour se gérer et s'assumer. Chaque territoire a ses atouts et ses ressources qui constituent sa richesse propre. Sa ressource principale est sa force de travail, son capital humain.

Tous les enfants doivent s'inscrire dans l'entreprise collective de leur terroir pour se donner la possibilité de travailler dès qu'ils le veulent, dès qu'ils le peuvent. La défense et la protection du territoire incombe à la collectivité. Elle se fera de bon cœur en cas de menace et même d'attaque. Le service militaire devient donc obligatoire au niveau national.

Le foncier a 17 points dans l'ensemble des ressources. Le foncier, les terres des concessions sont mises en commun. Dans chaque concession, 80% de la surface sera affectée au travail collectif et 20% est destiné à la production pour la consommation domestique (le piment, les légumes, le maraîcher etc.) Toutefois, l'entreprise se contentera de la superficie qui sera concédée par le maître des lieux. Les surfaces individuelles des concessions seront ainsi identifiées et répertoriées au capital de l'ensemble des ayant-droits.

Quand les terres sont mises en commun et qu'on produit ensemble, la récolte est de loin supérieure à ce que chacun aurait fait en travaillant individuellement. Le travail collectif fait gagner beaucoup plus que si on travaillait seul dans sa concession.

Le territoire de la commune de BAHAM dispose d'un réseau hydrographique non négligeable qui donne la possibilité de construire des ouvrages hydro agricoles pour une bonne gestion de l'eau dont auront besoin les plantes, les animaux et les poissons. Les micros centrales hydroélectriques sont envisagées pour une certaine autonomie en électricité. L'ensoleillement de la commune est propice à l'énergie électrique photovoltaïque.

Des zones de pâturage sont mal exploitées dans la commune, laissant entrevoir l'embouche bovine et caprine ainsi que des étables pour la vache et la chèvre laitières. L'importance des troupeaux sera déterminée par les superficies disponibles.

La spéculation agricole la plus évidente dans la commune de BAHAM est la banane dessert. Elle pousse partout et sans efforts particuliers. Mettre ensemble 5000 ha de bananier donnera du travail à 5000 personnes environ, selon les statistiques du moment. Voici, pour comparaison les informations sur la PHP qui produit de la banane dans la commune de NJOMBE-PENJA, Département du MOUNGO, Région du Littoral: «*La PHP est une société Anonyme au capital de 499.5 millions de FCFA dont le siège est basé à Njombé dans le département du Moungo. La PHP en quelques chiffres clés peut se résumer comme suit: Superficie totale : 4 479 ha. Surface en culture : 3 000 ha. Tonnage net annuel exporté en bananes : 125 000. Tonnage net annuel exporté en ananas : 11 000. Emplois directs : 6 000. Chiffre d'affaires moyen annuel : 60 milliards de FCFA. Masse salariale annuelle : 8 milliards de FCFA.*»

*Le Groupe PHP (Plantations du Haut Penja) aux journées du GICAM du 9 au 12 février 2022 à Douala.*

L'avocat est une spéculation peu exigeante qui est très demandée sur le marché de nos jours. Il est très facile de dégager 200 ha dans la commune de BAHAM pour cette spéculation hautement rentable.

Si tu es éleveur par exemple, construire une ferme collective dans ta concession et sous ta responsabilité te donne du travail 8 heures par jour et tous les jours sans que tu sortes de chez toi, et en touchant ton salaire. Une ferme avicole de cinq salariés dans chaque concession, donne du travail à 8000 salariés dans toute la commune de BAHAM qui compte 1600 concessions environ dans ses villages.

Le village Banka dispose actuellement de 7 bâtiments d'engraissement de 200 porcs chacun, soit une capacité globale installée de 1400 porcs. Ces bâtiments sont utilisés à moins de 5% de leur capacité à cause de l'esseulement des fermiers et de l'individualisme qui caractérise l'entrepreneuriat dans notre commune. Une projection de la même capacité dans les 16 villages dans le cadre de l'entreprise collective nous fait entrevoir une capacité globale projetée de 22400 porcs en engraissement.

La charge de travail d'un ouvrier de surface dans une porcherie est estimée à 25 porcs. Cette projection est estimée à 896 travailleurs dans ce projet porcin. Conséquemment une unité de production de porcelets sera dimensionnée pour fournir en porceaux les unités d'engraissement. Pour densifier cette chaîne de valeurs porcines, une chaîne d'abattage et une unité de charcuterie seront construites. On entrevoit alors 1000 travailleurs dans la filière porcine uniquement.

Le travail collectif est tellement rentable que le partage des revenus aux uns et aux autres ne pose aucun problème éthique particulier. La gestion de la ressource humaine et de la ressource temps est rationalisée et optimisée.

Tous les fils de BAHAM sont ayants droits sur le patrimoine foncier commun, chacun pour sa part. En travaillant ensemble le foncier commun, on le rentabilise davantage. En travaillant collectivement on est riche ensemble. Le foncier est un bien commun.

#### 4.3.2. L'ENTREPRISE COLLECTIVE

##### La capitalisation de notre force de travail.

En capitalisant la force de travail, la bourgeoisie capitaliste qui confisque les revenus des travailleurs salariés pour s'enrichir toujours davantage au détriment de ce travailleur employé à produire cette richesse est décapitée. Le peuple des travailleurs reprend son sort en main pour être maître de sa vie, et sûr de sa survie. Les plantations et les élevages lui appartiennent désormais. Il est son propre patron et c'est l'entreprise collective qui fixe désormais les salaires.

##### LA FORCE DE TRAVAIL : UN PATRIMOINE COLLECTIF

- Tout fils BAHAM a le droit de travailler à BAHAM. Il a le droit à un emploi à BAHAM. Pour cela, tous les fils BAHAM ayant-droits au foncier ont le devoir d'entrer au capital social de l'entreprise collective de leur terroir en libérant le minimum de parts sociales requis.

- La communauté des BAHAM a le devoir de donner du travail à tous et à chacun de ses enfants en exploitant tout son potentiel dans le sens du plein emploi. Avoir du travail et un emploi est un droit fondamental de l'homme.

- La rétribution du travail est basée sur la grille salariale de la fonction publique camerounaise qui fixe le niveau de vie dans notre pays. Le classement du coopérateur sur cette grille est fonction entre autres, de ses connaissances, de ses compétences et de ses références. Ses aptitudes sont appréciées au fil du temps pour son reclassement éventuel.

- Chaque fils BAHAM entre au capital social de l'entreprise collective avec un minimum en numéraire correspondant environ au salaire moyen déclaré. C'est sur la base de ces parts au capital qu'on calcule sa part de revenu en fin d'exercice.

- La part sociale est de 100 000 FCFA à la date d'aujourd'hui.

- Aucun coopérateur ne dépassera 20% du capital social de l'entreprise conformément à la loi, pour laisser de la place aux autres dans l'entreprise.

- L'entreprise est collective, c'est-à-dire, elle appartient à tous ses coopérateurs.

- La rétribution des parts sociales se fait en fin d'exercice suivant les textes en vigueur. Seuls les coopérateurs actifs pour au moins 80% de leur temps annuel de travail reçoivent les revenus.

- Les coopérateurs passifs, ceux-là qui ne travaillent pas tout au long de l'exercice n'ont ni indemnité d'entretien, ni revenu.

Le fruit du travail collectif est distribué équitablement entre tous les fils de BAHAM qui travaillent à sa production en fonction de ce que chacun a mis au capital. La survie collective est assurée par le travail collectif et l'exploitation du foncier commun, la mamelle nourricière du peuple. En travaillant collectivement, on produit ce qu'on consomme et on consomme ce qu'on produit. C'est le développement inclusif. Nous fixons nous mêmes nos salaires et les prix de vente de nos produits. Nous régulons notre marché en fonction de l'offre et de la demande. La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine, ZLECAF compte un milliard deux cent millions de consommateurs environ.

#### 4.4. LA FINANCE.

Le titre de concession sur le foncier qui est la garantie souveraine de l'État pour des investissements,

la force de travail capitalisée, constituée de tous les coopérateurs actifs, et le capital social libéré dans le compte bancaire de l'entreprise, constituent l'ossature de l'entreprise collective, sa valeur réelle. C'est l'expression et la matérialisation de son poids économique. Les plans d'affaires sont élaborés pour chaque projet arrêté, et pour chaque spéculation retenue. Avec l'ensemble des Business plans élaborés par spéculation et son ossature, l'entreprise dispose d'une structure réelle qui indique et sa portée et sa portance. Le Business Model d'entreprise collective et coopérative, de société à responsabilité partagée montre la pertinence et la solidité de la présente démarche. C'est ce qui importe aux bailleurs de fonds et aux investisseurs.

L'investisseur doit s'assurer qu'il aura bien un retour sur son investissement. Pour cela il est exigeant sur la politique structurelle de l'entreprise, sur les plans d'affaires élaborés par projet et intégrés en un Plan global de développement de la Commune. L'entreprise présente une pérennité basée sur la garantie souveraine de l'État, sa taille projetée et son Business Model qui est intégratif dans une entreprise collective.

Les bailleurs de fonds sont prêts à financer l'entreprise qui présente une bonne taille, qui a une portée et une portance et qui développe le travail collectif. Le niveau minimum de financement de la BAD (Banque Africaine de Développement) est de 500 ha en projet agricole par exemple, pour une main d'œuvre de 500 ouvriers environ par projet dans le rural.

Le bailleur de fonds, c'est d'abord et surtout les fils du terroir qui seraient fortunés, qui disposent de fonds qui pourraient être investis dans les projets collectifs de la collectivité communale, la CTDI-COOP-C.A. C'est pour la collectivité que l'individu s'expatrie. Chaque enfant qui va à la chasse doit ramener le gibier à la maison. Sinon on l'appellerait «celui qui attrape et mange en brousse.»

Les grosses fortunes de la communauté trouvent ici une occasion de se mettre ensemble dans une Société Coopérative Financière et maîtriser les activités de financement de l'économie de leur terroir. Elles s'organisent aussi en entreprise collective suivant le présent modèle. Leur Société Coopérative Financière se transformera en Fonds Monétaire National pour maîtriser les investissements, contrôler les financements dans le pays et gouverner la monnaie nationale émise par la Banque Nationale une fois que la transformation

structurelle de l'économie nationale touchera à sa fin avec la mise en fonctionnement des 360 Collectivités Territoriales de Développement Intégré en ce qui concerne le Cameroun. Le pays aura une structure économique à la fois nationale et communautaire, flexible et solide, dense et puissante. Le libéralisme communautaire si cher au Président Biya aura enfin vu le jour. Il ne reste plus qu'à déployer l'économie de la connaissance pour booster le tout par la maîtrise de plus en plus poussée des chaînes de valeurs des spéculations.

Le FEICOM le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale est la banque des communes. Il pourra bien s'impliquer dans la phase de structuration qui implique la réalisation des plans d'affaires. La BDEAC est la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale. Ces organismes sont dédiés à l'Afrique. D'autres existent au niveau international. C'est le sérieux de la transformation structurelle qui déliera leurs bourses.

## 4.5. MOBILISATION DES RESSOURCES

Le Chef du village rassemble ses frères dans une assemblée constitutive pour la mise en commun des patrimoines foncier et non foncier à mettre à la disposition de l'entreprise collective **AFRICA FOOD COOP-C.A.**

### 4.5.1. LES PATRIMOINES FONCIERS INALIÉNABLES

Une commission de cartographie est mise sur pied pour établir la carte géographique du village avec les limites des concessions familiales. Cette commission produit une carte géographique numérique du domaine qui est concédé et qui indique clairement les limites et les superficies des concessions individuelles.

La liste des chefs de concession des parcelles concédées avec leurs identités, les superficies et leurs signatures est établie.

### 4.5.2. LES PATRIMOINES NON FONCIER

Une commission d'évaluation du patrimoine non foncier est mise sur pied. Elle produit un rapport qui précise le patrimoine non foncier de chaque prospect coopérateur.

Un procès-verbal de mise en commun des patri-moines à la disposition d'AFRICA FOOD COOP-C.A pour exploitation est établi. Ce PV indique :

- La liste des prospects coopérateurs avec le patri-moine non foncier de chacun évalué en parts sociales.
- La liste des prospects coopérateurs avec les parts sociales en numéraire souscrites.
- La liste des notables qui attestent et signent chacun ce PV.

Le Chef du village atteste de l'accord en déclinant son identité et ses titres, et en signant en bas de la page du PV. Cette assemblée constitutive dresse son procès verbal qui stipule que les concédants acceptent de travailler dans l'entreprise collective dans un contrat à durée indéterminée.

#### **AFRICA FOOD COOP-C.A**

demande un titre officiel de concession au service des domaines sur la base du procès verbal qui lui concède le foncier de la collectivité ainsi réalisée.

#### **4.6. L'OFFRE DE AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A**

Avec l'agrément de la Mairie, AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A est chargé de mener à bien l'économie de ladite Commune, Collectivité Territoriale Décentralisée.

#### **4.7. LES CONDITIONS DE LA FRANCHISE CTDI-COOP-C.A**

Pour qu'une commune obtienne une autonomie de gestion par la création d'une CTDI-COOP-C.A, qui est une franchise **D'AFRICA FOOD COOP-C.A**, elle doit :

- contribuer à couvrir au moins 80% de la totalité de sa superficie mobilisable pour l'entreprise collective sur son territoire.
- former au moins 15 coopérateurs dans le programme de prise en main créé par **AFRICA FOOD COOP-C.A** dans l'objectif de l'encadrement de l'administration de la nouvelle entité désirée. Il est souhaitable de former au moins deux coopérateurs par groupement afin de se donner le choix des administrateurs qui prendront en main l'entité envisagée.

- Accepter d'accompagner **AFRICA FOOD COOP-C.A** dans les démarches administratives de création de la CTDI-COOP-C.A du village dans les conditions suivantes :

1. **AFRICA FOOD COOP-C.A** est majoritaire à 20% au capital de la CTDI-COOP-C.A comme organe faitière afin de garantir la pérennisation de son modèle d'entreprise.
2. **AFRICA FOOD COOP-C.A** est membre permanent du Conseil d'Administration de la CTDI-COOP-C.A qu'il ne peut pas présider.
3. **AFRICA FOOD COOP-C.A** a le seul droit de veto au Conseil d'Administration de la CTDI-COOP-C.A.
4. **AFRICA FOOD COOP-C.A** est responsable des activités génériques de gestion dont il approuve la désignation des responsables (Project Manager, Contrôleur interne de gestion, etc.). Les activités spécifiques de gestion sont sous l'autonomie de la CTDI-COOP-C.A.
5. 20% du budget de fonctionnement de la CTDI-COOP-C.A est affecté à **AFRICA FOOD COOP-C.A** organe faitière.

#### **AFRICA FOOD COOP-C.A**

conduira les opérations suivantes :

1. Assurer la prospective économique pour déterminer toutes les ressources matérielles disponibles et les possibilités de leur exploitation. Il s'agit de déterminer tout ce que le village possède de concret qui peut produire de la richesse à partager.
2. Assurer la projection de l'exploitation de ces ressources et élaborer l'énoncé du contenu des projets. Voir tout ce qui est possible de faire avec ce que le village possède.
3. Assurer la maturation des projets, leur planification et l'ordre de priorité dans leur programmation. Concevoir les projets tels qu'ils soient réalisables avec la main d'œuvre disponible.
4. Assurer la réalisation des projets en vue de la mise en place des exploitations une fois les financements obtenus.
5. Mobiliser la ressource humaine pour la réalisation effective des projets et le fonctionnement des exploitations. Recruter surtout et d'abord les

membres de la communauté parties prenantes au foncier de la communauté.

6. Mettre en place la structure de l'entreprise et élaborer les systèmes de gestion dans le sens du développement inclusif.

L'Exécutif Communal aura la charge, avec l'avis de son conseil, de :

1. contribuer à la levée de fonds pour le financement des projets
2. Administrer la communauté économique ainsi constituée.
3. Veiller à la création d'une richesse équitablement partagée par les parties prenantes, grâce à la densification de l'exploitation des ressources dont elle dispose.

Les domaines à prospector sont :

## 1. L'AGRICULTURE

- o Banane à l'export
- o Banane de consommation locale
- o Banane plantain
- o Les céréales
  - Maïs
- o Les légumineuses
  - Les Haricots
  - Soja
- o Les tubercules
  - Le Macabo
  - Les solanacées
  - Les ignames
  - Le manioc
- o Les fruitiers
  - Avocatiers
  - Goyaviers
  - Safoutier
  - Djansang
- o Le maraicher
  - Persil
  - Céleri
  - Poireau
  - Tomates
  - Fraises

- Asperges
- Navet
- Morelle noire
- Champignons
- Betteraves

## 2. L'ÉLEVAGE

- o Porcin
- o Bovin lait
- o Bovin viande
- o Caprin lait
- o Caprin viande
- o Mouton
- o Lapin
- o Volaille
  - Poules d'eau
    - Oies
    - Canards
  - Pintades
  - Dindes
  - Pondeuses
  - Poulet du village
  - Poulet de chair

## 3. LA PISCICULTURE

- o Silures
- o Tilapia
- o Carpes grises
- o Carpes rouges
- o Ecrevisses
- o Escargots
- o Hannetons

## 4. L'APICULTURE

## 5. L'ARTISANAT

- Le Ndouop
- Le perlage

## 6. LE TOURISME

- Restauration des lieux sacrés
- Restauration des concessions des notables
- Redimensionnement du LIELA TATOMDJAP
- Prise en charge du Musée Royal
- Aménagement du territoire

## 7. LES ARTS SOCIAUX

- Les danses
- Les chants et la musique
- Les sports.

### 4.8. La STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

#### 1. Densification des chaînes de valeurs

Nous occuperons toute la chaîne de valeurs de chaque spéculation pour ne servir aux clients que des produits finis.

#### 2. Intensification de l'exploitation des ressources

Le foncier est quadrillé et nous intensifions l'exploitation de chaque portion de ce quadrillage.

Les activités de la CTDI-COOP-C.A ainsi créées sont encadrées par une panoplie de textes légaux, de documents et directives diverses disponibles. Au Cameroun il s'agit de :

- LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2030
- LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL 2020-2030/PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
- GUIDE DE MATURATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLIC
- PLAN DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

### 4.9. RÉTRIBUTION DES RESSOURCES MOBILISÉES

#### 4.9.1. RÉPARTITION DU REVENU DÛ AU FONCIER

La clé de PARETO a été choisie pour le partage des revenus dû au foncier au regard de son équilibre et de sa justesse. Cette clé tient compte du poids des responsabilités des uns et des autres dans la gestion de ce foncier. Le travail collectif garantit toujours un revenu consistant quelque soit la superficie valorisée.

- 20% du revenu dû foncier est attribué au Roi responsable en premier du territoire, à condition que

80% au moins de son foncier mobilisable soit investi dans l'entreprise collective.

- o 80% est réparti aux groupements y compris à la Commune au prorata des superficies concédées.

- 20% de ce qui revient aux groupements est attribué au chef de village, responsable de cette partie du territoire, à condition que 80% au moins de son foncier soit investi dans l'entreprise collective.

- o 80% est réparti aux concessions au prorata des surfaces familiales.

- 20% de ce qui revient à la concession est attribué au responsable de la concession.

- o 80% est partagé également aux ayants droits, y compris le chef de la concession.

- 20% de ce qui revient à la Commune est attribué à la Région comme contribution de la Commune aux infrastructures régionales.

- o 80% est destiné à la vie de la Commune et à la réalisation des infrastructures communales.

- 20% de ce qui revient à la Région est attribué à la Nation comme contribution de la Région aux infrastructures nationales.

- o 80% est destiné à la vie de la Région et à la réalisation des infrastructures régionales.

#### 4.9.2. LA RÉTRIBUTION DE LA RESSOURCE HUMAINE

##### LA GRILLE SALARIALE

Le coopérateur n'est pas un salarié. L'inscription à la CNPS est laissée à la sagesse de chaque coopérateur en tant que Co-entrepreneur et citoyen. Le travail du coopérateur est rétribué mensuellement par une indemnité d'entretien dans une grille correspondant à la grille salariale de la fonction publique, l'État étant celui qui fixe le niveau de vie des citoyens et encadre le droit du travailleur dans le pays.

##### LE PARTAGE DES EXCÉDENTS

Les excédents réalisés sont distribués aux coopérateurs actifs avec le bilan des activités, chaque fin d'année budgétaire, au prorata des parts sociales détenues par chaque coopérateur actif dans l'entreprise pour 80% au moins de son temps annuel de travail.





## 5. L'ENTREPRISE COLLECTIVE ET LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**N**ous venons de créer un nouveau modèle d'entreprise pour résoudre les problèmes de l'heure : celui de donner du travail au plus grand nombre, de créer de la richesse pour tous et de partager un bonheur durable. Faisons le constat de la cohérence du modèle économique ici développé, avec le solidarisme comme doctrine, la solidarité et le mutualisme comme philosophie. L'individu réalise la richesse de la pluralité du collectif qui lui fait crier en africain : «UBUNTU ! Je suis parce que nous sommes.» Dès lors qu'il comprend que la fortune ne sert à rien quand on est riche, l'individu adhère à la sûreté de la survie collective ainsi réalisée. Les conflits d'intérêts et les délits d'initiés disparaissent, la corruption meurt. L'individu se sent en sécurité sans avoir à accumuler des biens matériels car il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme. Ici, la sécurité de tous réside dans l'engagement de chacun. Notre système confirme qu'il n'y a de richesse que d'hommes. Notre modèle économique est social et solidaire.

Notre modèle d'entreprise est viable et fiable. Il permet de bâtir une communauté économique solide. La commune de BAHAM est notre prototype. La commune est la plus petite collectivité territoriale décentralisée au Cameroun. Il ne reste plus qu'à dupliquer ce prototype sur les autres collectivités en respectant les spécificités de chaque territoire. Il s'agit de mobiliser le capital humain autour d'un Business Model de manière à obtenir un contrat social solide, puis d'aligner les ressources dans un agencement logique dans des projets afin de mettre en activité les expertises nécessaires pour produire et mettre sur le marché les biens et les services que le consommateur attend.

### AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A

met l'homme au centre des préoccupations. C'est l'économie qui structure la communauté, mais c'est l'homme qui constitue la communauté. L'homme est la raison et le but de toute action de développement, de plus, c'est lui qui est au cœur des actions et des activités économiques comme maître des processus et des procédés, maître des outils et des techniques. La forme juridique favorable à l'entreprise collective est la Coopérative avec Conseil d'Administration. Une forme juridique qui intègre pour les résoudre, les limites que nous avons observées à l'analyse des ressources. Une forme juridique qui fait de notre entreprise un modèle à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO). Notre atout aujourd'hui est l'OHADA qui nous ouvre les portes des pays parties prenantes dans cette organisation ayant ratifié ce traité, pour étendre nos activités.

Le présent modèle économique est brodé autour de l'entreprise **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** avec ses activités relevant du secteur primaire qui produit la matière première pour les secteurs secondaire et tertiaire. La transformation structurelle de l'économie est une philosophie qui embrasera tous les secteurs d'activité. Dans un changement systémique, nous partons du modèle du «*chacun pour soi et dieu pour tous*» à celui de «*un pour tous et tous pour un*», l'unique alternative. Tous les secteurs de l'économie sauront s'adapter et se transformer conséquemment. Nous bâtissons un système économique nouveau où l'homme est au centre, où l'homme est le centre, pour que l'humanisme se manifeste dans tout son éclat, dans toute sa beauté.

Notre système économique est fondé sur les quatre facultés humaines qui développeront l'économie de la connaissance et qui sont les facultés physique, émotionnelle mentale et spirituelle. L'économie de la connaissance est à la base du solidarisme et défend les quatre valeurs cardinales qu'elle a choisies et qui sont : la solidarité, l'équité, la responsabilité et la transparence. Ce modèle économique présente alors un caractère particulièrement novateur et se veut populaire. Il y a eu une révolution industrielle en son temps. Nous lançons aujourd'hui la révolution sociale et spirituelle pour transformer le monde en une vaste fraternité agissante où l'égoïsme cède la place à l'altruisme le plus béat, où la compétition cède la place à la collaboration. Nous activons ici le cinquième élément, l'éther, qui détient cet esprit bénéfique et sert de tabernacle aux quatre autres que sont la terre, l'air, le feu et l'eau.

Le Solidarisme est notre doctrine économique. C'est l'humanisme, ce courant de pensée idéaliste et optimiste qui place l'Homme au centre du monde et honore les valeurs humaines. Le solidarisme est le modèle économique basé sur l'entreprise collective, qui remplace le capitalisme du «chacun pour soi et Dieu pour tous» en même temps que le communisme du «un pour tous et chacun pour soi». Il conjugue l'être initial qui est l'individu, à l'être social qui est la coopérative pour créer le citoyen, dans son système de «un pour tous et tous pour un». Le citoyen est cet individu social qui sait donner sa vie pour que les autres vivent, qui connaît la différence entre la fortune temporelle et la richesse éternelle dans un système gagnant-gagnant. L'humanisme laisse très peu de place à la concurrence, et promeut plutôt l'alliance, le partage équilibré des efforts contre la répartition équitable des revenus collectivement obtenus. Il concilie définitivement l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, rassure l'individu et fait disparaître chez celui-ci la peur du manque. Le solidarisme est la responsabilité mutuelle qui s'établit entre les personnes d'un groupe. C'est le lien fraternel qui oblige tous les êtres humains, les uns envers les autres, nous faisant un devoir d'assister ceux de nos semblables qui sont dans l'infortune. C'est la philosophie de la solidarité qui peut, seule, favoriser la construction de communautés de la main tendue contre celles du poing fermé, communautés de la mutualité, règle suprême de la vie commune, contre celles de la charité réduite à une pitié agissante. Le Solidarisme donne une âme à la collectivité et un objectif à l'entreprise. Cet objectif est la production des biens et des services dont le citoyen a besoin. Le solidarisme réalise le bonheur partagé et la protection de la nature.

Notre modèle économique, fondée sur l'entreprise collective s'inscrit allègrement sous le sceau de l'économie de la connaissance, basée sur le principe selon lequel une connaissance partagée crée une tierce connaissance. C'est une économie endogène qui génère son propre système immunitaire parce qu'elle est à la fois intègre, intégrale et intégrative. En économie de la connaissance, la complémentarité des intelligences, la collaboration et la coopération des efforts créent un cercle vertueux de production en cycle de biens et services, dans une projection à l'infini, qui profite de la synergie de groupe, enrichit la communauté sans appauvrir ni l'individu, ni l'environnement car, il ne génère aucun déchet. Cette économie est sociale et solidaire parce qu'elle enrichit ses coopérateurs en même temps que la communauté économique ainsi créée. C'est dans le système solidariste que l'homme sera protégé, que l'exploitation des ressources sera régulée et la nature préservée. Nous savons que le dérèglement climatique est bien la conséquence de la course folle à l'exploitation des ressources par le système capitaliste, sans objectif ni vision. «Le capitalisme tend à détruire ses deux sources de richesse : la nature et les êtres humains» KARL MAX 1818-1883

L'entreprise collective crée deux communautés distinctes : la première communauté est constituée de l'ensemble des coopérateurs, son premier marché. Celle-ci garantit la consommation de ce que l'entreprise produit, et travaille dans l'entreprise à produire ce qu'elle consomme. La deuxième communauté est constituée des autres consommateurs qui se reconnaissent dans les produits disposés en constituant la deuxième niche de clients sur le marché. La solidité du contrat social ainsi réalisé, détermine la fidélité du capital humain qui produit en même temps que la fidélité des consommateurs, destinataires ultimes du produit.

L'entreprise collective concrétise la thèse de B. Linder, «proposée dans les années 1960 qui prétend qu'un pays devient exportateur lorsqu'il a d'abord satisfait la demande nationale. Cette demande «locale» permet de lancer la production d'un bien et par la suite d'envisager l'exportation» (B.Linder, 1960). Cette satisfaction de la demande interne a deux leviers : l'économie d'échelle (Boussard, 1973) et l'amélioration continue de la qualité. L'entreprise collective garantit la disponibilité de la main d'œuvre pour assurer la densification de la chaîne de valeurs des spéculations et mettre en marche le principe d'économie d'échelle

pour une production toujours accrue. Elle garantit en même temps l'intensification de l'exploitation responsable des ressources pour de rendements toujours améliorés. Elle garantit tout aussi l'amélioration continue de la qualité par l'application du concept Six Sigma (Zare Mehrjerdi, 2011) de contrôle et de maîtrise de la qualité dans les processus de production. Le marché local, pour être satisfait, est le laboratoire par excellence pour l'atteinte de ces exigences de quantité et de qualité. Le pays peut alors se lancer sereinement à la conquête du marché international où la concurrence sera son aiguillon pour produire toujours plus et de toujours meilleure qualité, avec un rythme et une cadence de production soutenus.

L'entreprise collective est l'outil par excellence du développement territorial pour les pays comme le Cameroun, engagé dans un processus de décentralisation qui constitue le premier acte de transformation structurelle. C'est un modèle sûr pour bâtir une communauté solide. L'entreprise collective est basée sur la rationalisation du travail qui repose sur la mutualisation des ressources, la capitalisation de la force de travail et la protection de la santé environnementale. Trouver assez de bras pour tout le travail à faire en est l'objectif, au regard des besoins quasi infinis à satisfaire chez l'homme. Le plein emploi lui est donc intimement lié. C'est l'idéal pour le développement du territoire, un développement qui a toujours besoin de plus de bras qu'il n'en dispose.

L'entreprise collective bâtit une communauté forte et solide dans le pays où coulent le lait et le miel, une communauté intellectuelle qui comprend la nature pour la préserver. La communauté du solidarisme est responsable de la qualité de la vie sur la terre. Elle est constituée sur le modèle des ruches où les abeilles forment leur communauté immune intègre et forte, inscrite dans la durée, et qui dure depuis des millénaires. C'est la même chose chez les termites et chez les gnous pour ne citer que ceux là qui ont compris naturellement le sens grégaire de la vie des êtres animés.

C'est l'entreprise collective qui matérialise le caractère éternel de la vie terrestre. En conciliant l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, l'anxiété quitte définitivement l'individu pour céder la place à la quiétude, à la plénitude et à la paix. L'autre n'est désormais plus perçu comme une menace, mais bien plutôt comme une chance, celle d'être forts ensemble. L'entreprise collective panse ainsi les ulcères causés à la communauté par la lutte pour la survie, dans ce corps à corps individuel

avec la vie et qui a engendré la violence sociale. Ainsi soignée, la communauté est enfin guérie de ses tensions et de ses violences interstitielles. Les armes se taisent. Les guerres prennent fin, enfin ! Le paradis est restauré sur la terre et les communautés peuvent désormais s'épanouir et se développer. À l'ère où les réseaux se développent, au-delà de ceux des communes et des régions qui sont ici initiés au Cameroun et qui feront la force et la puissance de ce pays, nous rêvons de réseaux intégrés d'États aux économies communautaires. Nous aurons alors une communauté internationale de peuples, plus humaine.

### **Le Professeur TCHUNDJANG POUEMI**

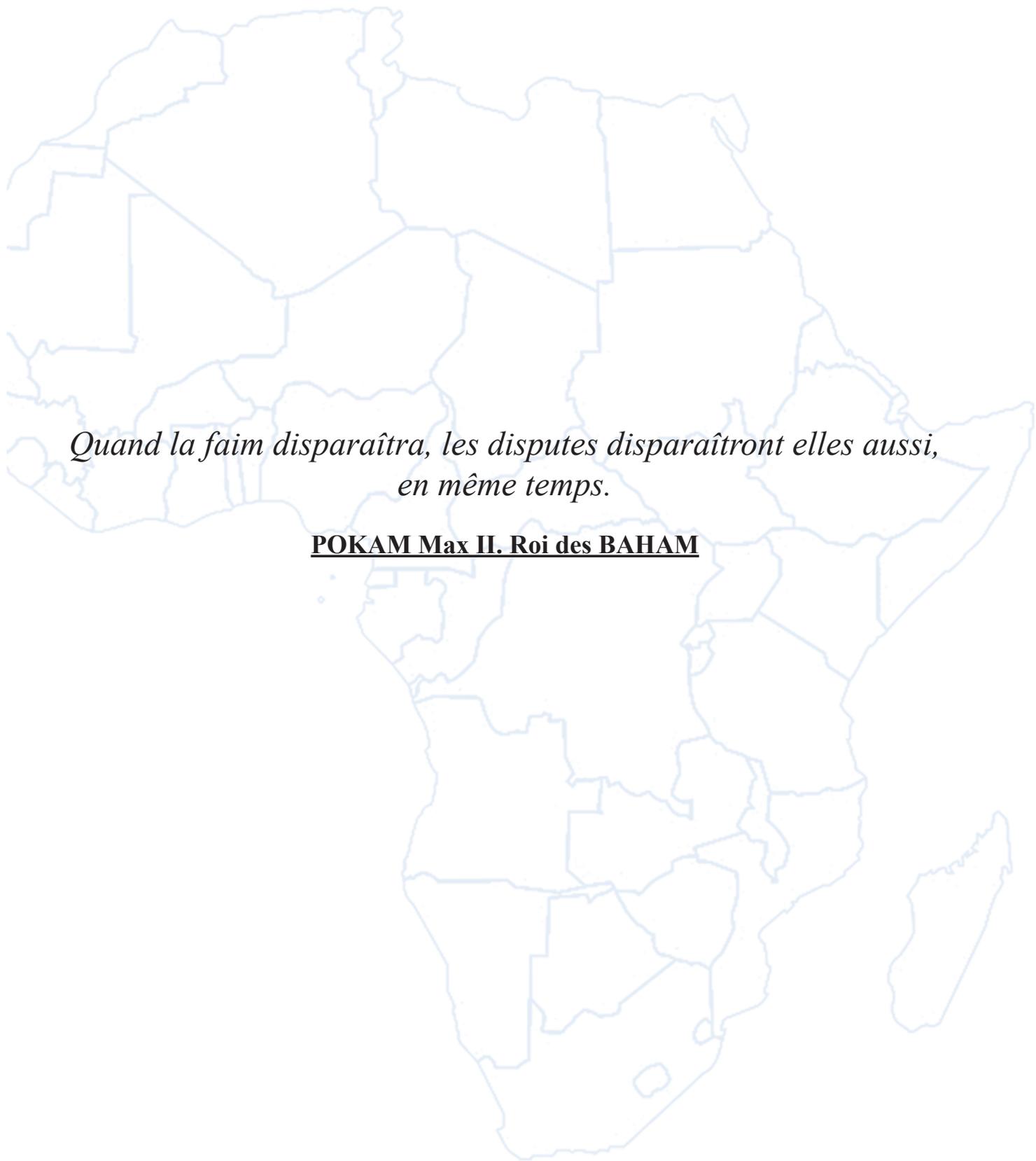
**Joseph** dit dans **MONNAIE SERVITUDE ET LIBERTÉ :**

*«L'indépendance économique, c'est la possibilité pour chaque pays, d'orienter sa politique de développement dans le sens qui lui convient, qui assure le mieux-être matériel de sa population et donc le contrôle de l'exploitation de ses ressources.»*

La sagesse africaine nous dit que dans la solidarité et la collectivité dans une communauté, l'étranger ne repère pas le démuné, car la solidarité est le siège de la richesse et l'unité celui du bonheur.

### **L'écrivain CHINUA ACHEBE**

*écrit: «Un homme qui appelle ses amis à un festin ne le fait pas pour les sauver de la faim. Ils ont tous de la nourriture dans leur propre maison. Lorsque nous nous rassemblons au village au clair de lune, ce n'est pas à cause de la lune. Chaque homme peut la voir dans sa propre cour. Nous nous réunissons parce que c'est bien de le faire. Continuons donc avec l'esprit d'équipe et profitons du pouvoir de la solidarité. Si nous sourions ensemble, ce n'est pas parce que nous n'avons pas de problèmes, mais parce que nous sommes plus forts que nos problèmes.»*



*Quand la faim disparaîtra, les disputes disparaîtront elles aussi,  
en même temps.*

**POKAM Max II. Roi des BAHAM**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE DSCHANG  
Scholae Thesaurus Dschangensis Ibi Cordum

RECTORAT



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF DSCHANG  
Scholae Thesaurus Dschangensis Ibi Cordum

CHANCELLERY

BP 96, Dschang (Cameroun)-Tél./Fax (237) 233 45 13 81- Website : <http://www.univ-dschang.org> E-mail : [udsrectorat@univ-dschang.org](mailto:udsrectorat@univ-dschang.org)

N° C6 / 243 /UDS/R/FSEG/D/CERME/D/CERME/SP

Dschang, le

25 OCT 2022

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE DSCHANG

À

MONSIEUR KAMTO Luc

AFRICA FOOD COOP-CA PRODUCTION

- CAMEROUN -

**Objet : Félicitations**

Monsieur,

L'Université de Dschang, à travers le Centre d'Etudes et de Recherche en Management et Economie (CERME) de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion a organisé les 26, 27 et 28 octobre 2022, le Colloque International «**Déconcentration, décentralisation et développement local en Afrique : enjeux et perspectives**».

Ce colloque a regroupé environ 300 personnes parmi lesquelles des praticiens, des académiciens, des experts nationaux et internationaux qui pendant 3 jours, avec un intérêt soutenu, ont échangé et débattu sur les différents axes retenus de la Décentralisation.

Les nombreuses discussions qui ont suivi votre présentation, ont permis de mieux appréhender «**L'entreprenariat collectif comme un outil du développement territorial**».

Je tiens, par conséquent, à vous féliciter pour cette brillante contribution à la réussite de ce grand Colloque.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération



POUR LE RECTEUR  
ET PAR DELEGATION  
LE DOYEN DE LA FSEG

Dr Georges Wandji  
Maître de Conférences



# ATTESTATION

UNIVERSITÉ DE DSCHANG - UNIVERSITY OF DSCHANG

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION / FACULTY OF ECONOMICS AND MANAGEMENT

COLLOQUE INTERNATIONAL - INTERNATIONAL SYMPOSIUM

« DÉCENTRALISATION, DÉCONCENTRATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL EN AFRIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES »

"DECENTRALISATION, DECONCENTRATION AND LOCAL DEVELOPMENT IN AFRICA: ISSUES AND PROSPECTS"

October - 26, 27 et 28

2022

26, 27 et 28 - Octobre

Délivrée à : Monsieur KAMTO Luc

Institution d'appartenance : Africa Food Coop-ca production, Cameroun

Présentation d'une communication sur le thème : « L'entreprenariat collectif : un outil du développement territorial ».

**POUR LE RECTEUR  
ET PAR INTERIM**  
Docteur de l'Université de Dschang



Sylvie Léa NGNOKAM  
épeşe WANSI  
Professeur

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL  
DELEGATION REGIONALE  
SERVICE REGIONAL DU REGISTRE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT  
REGIONAL DELEGATION  
REGIONAL SERVICE OF THE REGISTRY



"AFRICA FOOD  
COOP-CA"

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION  
MATRICULATION CERTIFICATE

N° 1810021CMR/LI/01/005/CCA/001/001002

Le présent certificat d'immatriculation est délivré à  
The present matriculation certificate is issued to  
TORALE A.U. CAME-ROUN SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ayant son siège social à DOUALA  
With head office at

COOPERATIVE POUR LA PRODUCTION AGROPAS -  
SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION  
BP  
P.O Box  
Té: .....  
Tel

Immatriculée au Registre régional des Sociétés Cooperatives  
Matriculated at the regional registry of cooperative societies  
DE LA REGION DU LITTORAL

En date du ..... précédemment inscrit sous le n° .....  
On the ..... previously registered under the N° .....

Conformément aux dispositions de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives et au droit coopératif national.  
In compliance with OHADA cooperative act and national cooperative Law.

Etabli à DOUALA le 10/01/2018  
Done at on the

Le Chef Service Régional du Registre  
The Regional Chief of Service for the Registry  
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
Ministry of Agriculture and Rural Development  
Regional Delegation of the Regional Service of the Registry  
Regional Delegation of the Regional Service of the Registry  
Ministry of Agriculture and Rural Development  
Ngal Eyengue Jeannelle Marie  
Cadre Contractuelle d'Administration

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

DELEGATION REGIONALE, OUEST

SERVICE REGIONAL DU REGISTRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT

REGIONAL DELEGATION, WEST

REGIONAL SERVICE OF THE REGISTRY

**CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SECONDAIRE**  
**CERTIFICATE OF SECONDARY MATRICULATION**

N° 18/003/C.M.R./L.T./01/005/CCA/001/002/001/002/002

Le présent certificat est délivré à COOPERATIVE POUR LA PRODUCTION AGROPASTORALE AU CAMEROUN SOCIETE COOPERATIVE  
The present certificate is issued to  
ANES CONSEIL D'ADMINISTRATION & AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA >>  
Ayant son siège social à KA'A BAHAM Arrondissement de BAHAM BP ..... BP ..... Tél : 675.94.33.31  
With head office at  
Succursale de LA COOPERATIVE POUR LA PRODUCTION AGROPASTORALE AU CAMEROUN SOCIETE COOPERATIVE  
Branch of  
ANES CONSEIL D'ADMINISTRATION & AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA >> LITTORAL  
matriculated at the regional registry of cooperative societies  
Sous le N° 18/003/C.M.R./L.T./01/005/CCA/001/002/001/002/001/002/002 En date du 10/01/2018  
On the

Conformément aux dispositions de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives et au droit coopératif national.  
In compliance with OHADA cooperative act and national cooperative Law.

Etabli à BAEUSSAM, Le 12 MAI 2018  
Done at On the

Le Chef Service Régional du Registre  
The Regional Chief of Service for the Registry



*Stamphank P. Njoh*

Ingénieur d'Agriculture Hors Echelle  
Diplômé de l'Université de Liège



## **BIBLIOGRAPHIE**

**B.Linder. (1960).** Définition de la thèse de B.linder.

<https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/these-de-b-linder.html>

**Boussard, J.-M. (1973).** La notion d'économie d'échelle dans un secteur multiproduits, et l'avenir de l'agriculture. *Annales d'Economie et de Sociologie Rurales*, 2(1), 25.

**COOP. (2018).** Identité, valeurs et principes coopératifs. ICA.

<https://www.ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/identite-cooperative>

**Denis Pépin. (s. d.).** Paroles Le Mauvais Soldat par Denis Pépin—Paroles.net (lyrics).

Consulté 3 juin 2022, à l'adresse <https://www.paroles.net/denis-pepin/paroles-le-mauvais-soldat>

**Zare Mehrjerdi, Y. (2011).** Six-Sigma : Methodology, tools and its futur

e. *Assembly Automation*, 31(1), 79-88. <https://doi.org/10.1108/01445151111104209>

## NOTRE CHARTRE

En devenant coopérateur d'**AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A**

Je m'engage :

- À respecter la philosophie de notre entreprise qui est : **JE CONSOMME CE QUE JE PRODUIS ET JE PRODUIS CE QUE JE CONSOMME**. Tout acte contraire à cette philosophie est considéré comme une rébellion et peut entraîner mon exclusion de la communauté. **Notre préférence communautaire des produits sur le marché est une religion.**
- À faire partie d'une communauté sociale et solidaire dont je protégerai et défendrai le modèle et les intérêts contre toute prédation, interne ou externe, nationale et internationale.
- À promouvoir notre modèle d'affaires, en favorisant l'insertion de nouveaux coopérateurs dans l'entreprise pour toujours renforcer notre capital humain, et réaliser notre slogan : **LA FORCE DU GROUPE, LA PUISSANCE DU NOMBRE.**
- À combattre **de toutes mes forces** la corruption, sous toutes ses formes, ce **fléau** séculaire qui est **un crime contre l'humanité**. Tout acte de corruption, passif ou actif, pour lequel ma culpabilité ou ma complicité serait établie, entraînera mon exclusion de l'entreprise, **sans réparation ni réclamations.**
- À protéger et défendre la démocratie du consensus, le suffrage étant l'expression des opinions qui oriente la prise de décision vers ce consensus.
- À respecter les textes statutaires et réglementaires qui structurent l'entreprise, facilitent son fonctionnement et favorisent son épanouissement.

*Signature de l'adhérent coopérateur, précédée des nom et prénom, de la date, du lieu et de la mention «Lu et approuvé».*

[www.africafoodcoopca.com](http://www.africafoodcoopca.com)

Tél. : 675 943 331 / 698 795 697 / E-mail : luckamto0@gmail.com



## AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A



*SORTIR NOTRE PEUPLE DE LA MISÈRE DÉFINITIVEMENT*

**Libérer SON POTENTIEL HUMAIN pour faire de**



**L'AFRIQUE une COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE SOLIDE.**